



REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail – Liberté - Patrie

MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET  
DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

-----°-----

**FICHES D' ACTIONS DU PLAN  
D' ACTIONS NATIONAL POUR LA  
GESTION INTÉGRÉE DES  
RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)**

## **Synthèse des actions du PANGIRE**

### **Objectif général du PANGIRE :**

**Contribuer à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations juridiques, politiques, et stratégies définies par le Gouvernement togolais, aux dispositions de la Loi portant Code de l'eau et contribuant à la réduction de la pauvreté.**

### **Objectifs spécifiques du PANGIRE :**

- **Définir et planifier la mise en œuvre du cadre futur de gestion intégrée des ressources en eau ;**
- **Identifier les actions et proposer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.**

Afin d'atteindre les objectifs spécifiques, quarante-et-une (41) actions ont été identifiées, sur la base des constats de l'état des lieux des ressources en eau, de l'analyse des forces et des faiblesses du cadre de gestion de l'eau, des orientations définies dans la Politique Nationale de l'Eau et des dispositions de la Loi portant Code de l'eau.

Ces actions ont été organisées en huit domaines d'actions :

- Domaine d'action N° 1 : Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau
- Domaine d'action N° 2 : Cadre institutionnel
- Domaine d'action N° 3 : Instrument de gestion
- Domaine d'action N° 4 : Cadre économique et financier
- Domaine d'action N° 5 : Renforcement des capacités
- Domaine d'action N° 6 : Aménagement et gestion des ressources en eau,
- Domaine d'action N° 7 : Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement
- Domaine d'action N° 8 : Risques liés à l'eau.

## Présentation synthétique des actions du PANGIRE

Le tableau suivant donne une vue synoptique des quarante-et-une (41) actions de mise en œuvre du PANGIRE avec leurs objectifs/justification et résultats attendus.

Pour chacun de ces domaines, le tableau suivant présente les objectifs, les résultats attendus et les actions à mener.

### Domaine d'actions N° 1 : Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>Toute utilisation de l'eau, si elle n'est planifiée et gérée de manière adéquate dans le cadre de lois et services appropriés, peut avoir des effets néfastes sur les plans d'eau, d'autres ressources naturelles et l'environnement dans son ensemble. La complexité accrue des problèmes associés à l'utilisation et à l'aménagement des ressources en eau, le potentiel de conflits sociaux inhérents au déséquilibre qui s'installe de plus en plus entre des ressources en eau fixes ou en diminution qualitativement et une demande sans cesse croissante, et l'impact des technologies consommatrices d'eau sur la ressource, appellent une réaction adéquate des autorités gouvernantes.</p> <p>Le gouvernement doit jouer notamment le rôle de réglementation et de contrôle afin que les conditions propices soient réunies pour une mise en œuvre consensuelle et efficiente de la GIRE. Il doit en particulier mettre en place les conditions favorables</p>	Les textes d'application de la loi portant code de l'eau sont élaborés et adoptés.	<b>D1-1</b>	Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant code de l'eau en République Togolaise
	Les acteurs du secteur de l'eau et le public sont sensibilisés et connaissent l'existence du code de l'eau et de ses textes d'application.	<b>D1-2</b>	Vulgariser la loi portant code de l'eau et ses textes d'application
	Les diverses normes nationales sont élaborées et adoptées.	<b>D1-3</b>	Établir et adopter les normes (de qualité, de quantité, techniques, de gestion, d'utilisation, de prélèvements, des infrastructures, etc.).
	Les politiques sectorielles sont mises en cohérence avec la politique nationale de l'eau et sont adoptées et appliquées.	<b>D1-4</b>	Mettre et veiller à la mise en cohérence des politiques sectorielles et sous-sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau.
	Des conventions créant des organismes de gestion commune des ressources en eau du bassin du Mono et du système lagunaire avec le Bénin et le Ghana sont signées et ratifiées.	<b>D1-5</b>	Promouvoir et développer la coopération en matière des ressources en eau partagées

<p>au libre exercice des droits et devoirs de chacun, selon les règles du jeu connues et acceptées par tous. L'objectif essentiel des actions de ce domaine est donc de mettre en place et rendre opérationnel un cadre politique et juridique propices à une gouvernance de l'eau conformément aux orientations de la politique nationale de l'eau et aux dispositions de la Loi portant Code de l'eau.</p>	<p>Les rôles et responsabilités des différents acteurs de la GIRE (Ministère, Directions ministérielles, collectivités territoriales et les organisations de la société civile) sont clairement définis et connus de tous.</p>	<p><b>D1-6</b></p>	<p>Définir les responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les collectivités territoriales décentralisées et autres acteurs du développement</p>
--	--	--------------------	--

## Domaine d'actions N°2 : Cadre institutionnel

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>L'importance d'un cadre institutionnel au sein duquel les ressources en eau peuvent être aménagées et gérées de manière efficace et rationnelle s'est accrue au fil des décennies. Il est indéniable que toute tentative visant à atteindre un niveau acceptable de planification et de gestion des ressources en eau doit commencer par la mise en place d'un bon cadre institutionnel.</p> <p>Actuellement, plusieurs structures interviennent dans le secteur de l'eau, soit sous forme statutaire, soit avec des activités ayant une incidence plus ou moins importante dans le secteur. La fragmentation des structures administratives de l'État, associée au manque de cadres de concertation et la multiplicité des acteurs se traduisent par des interventions qui manquent souvent de cohérence entre elles et qui appliquent des principes et méthodes parfois contradictoires.</p> <p>La réforme de ce cadre institutionnel actuel devient donc une nécessité afin de mettre en place une administration conforme à la loi portant code de l'eau et respectueuse des règles et principes fondamentaux d'une gestion qui garantisse l'équité entre les usagers, la durabilité de la ressource et l'équilibre des écosystèmes.</p>	<p>La restructuration et l'optimisation des services publics de l'Etat du secteur de l'eau sont opérées conformément aux nouvelles données de la GIRE et leurs capacités opérationnelles renforcées.</p>	<b>D2-1</b>	<p>Restructurer et optimiser les services de l'Etat du secteur de l'eau conformément aux nouvelles données de la GIRE et renforcer leurs capacités opérationnelles.</p>
	<p>Les différentes structures GIRE sont créées et opérationnelles.</p>	<b>D2-2</b>	<p>Mettre en place les structures prévues par la loi portant code de l'eau (Conseil National de l'Eau, Agence Nationale de l'Eau, Comités de bassins, Organes Locaux de Gestion de l'Eau) et renforcer leurs capacités opérationnelles.</p>
	<p>Une cellule de suivi-évaluation opérationnelle est créée avec une définition claire et précise de ses attributions.</p>	<b>D2-3</b>	<p>Mettre en place un comité de pilotage et une structure de coordination et de suivi-évaluation du PANGIRE.</p>

### Domaine d'actions N° 3 : Instruments de gestion

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>Le suivi continu de l'évolution des ressources en eau en fonction des entrées et sorties naturelles et provoquées constitue une obligation fondamentale et une responsabilité de l'État. C'est l'une de ses grandes missions régaliennes qui conditionne le bon fonctionnement de la GIRE.</p> <p>Par ailleurs, le changement climatique global fait peser des menaces de plus en plus précises sur les ressources en eau de surface et souterraines, particulièrement dans la sous-région ouest-africaine dont fait partie le Togo.</p> <p>Ce suivi se développe en plusieurs étapes qui sont la mesure et la collecte des données de base, leur validation et leur stockage, leur traitement et la diffusion des informations obtenues sur la situation de l'eau.</p> <p>Actuellement, seul le suivi quantitatif des ressources en eau pluviales et de surface est assuré, et encore pas de façon satisfaisante. Les ressources en eau souterraines, la qualité de l'eau, les usages, les demandes, les risques, les écosystèmes aquatiques fragiles et les paramètres environnementaux critiques pour les ressources en eau (déforestation et ensablement) ne sont pas suivis.</p> <p>Ils est donc apparu fondamental d'initier une série d'actions pour renforcer le suivi existant, mettre en place de nouveaux systèmes de suivi et mieux exploiter les données de base par des outils d'interprétation et de stockage modernes.</p>	Le réseau national de suivi hydrométrique est restauré, bien entretenu et opérationnel en continu	<b>D3-1</b>	Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface
	Le réseau national de suivi hydrogéologique et piézométrique opérationnel est mis en place	<b>D3-2</b>	Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine
	Le réseau d'observation météorologique nationale fonctionne en continu.	<b>D3-3</b>	Améliorer le suivi climatologique du Togo
	Le système intégré d'information sur l'eau et son centre de documentation opérationnels sont créés.	<b>D3-4</b>	Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIIE)
	Un mécanisme opérationnel de suivi des demandes en eau et de ses usages est mis en place.	<b>D3-5</b>	Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi des demandes en eau et de ses usages
	Un système de suivi des écosystèmes aquatiques fragiles est mis en place et fonctionne en continu.	<b>D3-6</b>	Améliorer le suivi des écosystèmes aquatiques fragiles/zones humides
	Un mécanisme de suivi des phénomènes de l'ensablement des cours et plans d'eau est mis en place.	<b>D3-7</b>	Mettre en place un mécanisme de suivi de l'ensablement des cours et plans d'eau
	Le suivi des périmètres de protection des zones d'exploitation des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques est fonctionnel.	<b>D3-8</b>	Étudier et mettre en œuvre le suivi des périmètres de protection des zones d'exploitation des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques
	La modélisation des ressources en eau de surface et souterraines du pays à différentes échelles est faite périodiquement	<b>D3-9</b>	Faire la modélisation des ressources en eau du pays

	Les capacités des différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau sont renforcées	<b>D3-10</b>	Renforcer les connaissances sur l'impact des divers prélèvements et les changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes et proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques.
	Une monographie des ressources en eau est réalisée pour chacun des principaux bassins versants du pays.	<b>D3-11</b>	Etablir des monographies des ressources en eau pour chaque bassin y compris les aquifères sous-jacents

#### Domaine d'actions N° 4 : Cadre économique et financier

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>Le total des investissements réalisés au Togo dans le secteur de l'Eau et Assainissement a connu ces dernières années une tendance à la baisse due à la conjugaison de la diminution des financements des bailleurs de fonds et au manque de moyens de l'État pour faire face aux nombreux problèmes du développement.</p> <p>Aussi, un des défis majeurs est la mobilisation des ressources financières nécessaires à la satisfaction des besoins des actions de la GIRE pendant cette période de récession économique et dans un contexte de contraction de l'aide internationale.</p> <p>A cet égard, la problématique du financement peut être associée avec la stratégie de gestion des ressources en eau par bassins versants.</p> <p>Il s'agira alors de mettre en œuvre des mécanismes de financement et de gestion dans la perspective d'une certaine autonomie du secteur de l'eau et sa contribution à la croissance et au développement.</p>	La table ronde des partenaires techniques et financiers est tenue pour solliciter la contribution de ceux-ci au financement du PANGIRE.	<b>D4-1</b>	Organiser et tenir une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PANGIRE.
	Le fonds de gestion des ressources en eau est créé statutairement et finance les activités de celle-ci.	<b>D4-2</b>	Mettre en place et rendre opérationnel le Fonds de gestion des ressources en eau
	Un mécanisme de financement des activités de la GIRE sur les ressources internes (publiques et privées) et les partenariats publics et privés opérationnels est mis en place	<b>D4-3</b>	Etablir les partenariats publics et privés pour le financement des actions de la GIRE
	La stratégie nationale d'investissement dans les activités de valorisation économique de l'eau est élaborée.	<b>D4-4</b>	Elaborer une stratégie nationale d'investissement dans les activités de valorisation économique de l'eau

### Domaine d'actions N° 5 : Renforcement des capacités

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>Le renforcement des capacités à tous les niveaux est une condition essentielle à la mise en œuvre pérenne et durable de la GIRE et au recentrage du rôle de l'Etat.</p> <p>Il implique une réforme profonde du cadre actuel de gestion des ressources en eau et va porter essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation de tous les acteurs impliqués dans le processus GIRE afin de leur permettre d'avoir un niveau approprié pour assumer pleinement leurs nouvelles missions. Les programmes de formation, de spécialisation, de sensibilisation et d'éducation couvriront une gamme variée de matières.</li> <li>- Les moyens à mettre en œuvre pour que tous les acteurs impliqués dans le processus GIRE puissent valablement accomplir les diverses missions qui leur sont confiées. Ces moyens concernent les ressources humaines, (quantité), les ressources matérielles (informatique, logistique, environnement de travail, etc.) et ressources financières.</li> </ul> <p>Il s'agit donc de renforcer les capacités et les connaissances des acteurs pour une meilleure mise en œuvre de la GIRE.</p>	<p>Les ressources humaines nécessaires des structures impliquées dans la GIRE sont recrutées ou redéployées en quantité et en qualité et en adéquation avec leurs charges respectives.</p>	<b>D5-1</b>	<p>Réaliser l'adéquation des ressources humaines des structures impliquées dans la mise en œuvre de la GIRE en fonction de la nouvelle répartition des charges liée à la restructuration des services (plaidoyer pour recrutement de personnel, renforcement des capacités du personnel).</p>
	<p>Les populations et les décideurs sont bien informés sur les principes de la GIRE et les mettent en pratique.</p>	<b>D5-2</b>	<p>Concevoir et mettre en œuvre un programme de campagnes de communication sociale pour la promotion de la GIRE</p>
	<p>Les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et autres acteurs sont formées et leurs capacités sont renforcées en matière de la GIRE.</p>	<b>D5-3</b>	<p>Renforcer les capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile en matière de GIRE en intégrant l'aspect genre</p>
	<p>Les enseignants et les apprenants à tous les niveaux connaissent le concept GIRE.</p>	<b>D5-4</b>	<p>Renforcer le système éducatif par rapport à la GIRE à différents niveaux d'enseignement au Togo</p>
	<p>Les stratégies de mobilisation des ressources en eau dans les zones hydrogéologiquement difficiles sont définies et disponibles</p>	<b>D5-5</b>	<p>Étude prospective sur les zones à ressources en eau difficilement mobilisables</p>

### Domaine d'actions N° 6 : Aménagement et gestion des ressources en eau

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>Le PANGIRE contribue par ses actions à faire en sorte que la mobilisation de l'eau soit optimisée en respectant les principes de la GIRE, et cela aussi bien pour le secteur eau potable/assainissement que pour les secteurs économiquement productifs.</p> <p>Il n'a pas à priori, pour vocation de proposer directement des programmes d'investissement en matière de mobilisation ou de valorisation de l'eau.</p> <p>Il ne leur apporte qu'un appui pour que ses programmes puissent être réalisés de façon aussi rationnelle que possible.</p> <p>Il s'agit donc d'un programme général d'appui à l'ensemble du secteur eau qui ne vise que l'élaboration des cadres techniques dans lesquels les divers programmes de mobilisation et de valorisation de l'eau pourront être définis et réalisés.</p>	Le SDAGE du bassin du Mono élaboré est disponible et constitue l'outil de référence pour la planification et la gestion des ressources en eau de ce bassin.	<b>D6-1</b>	Élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Mono
	Le SDAGE du bassin de la Volta élaboré est disponible et constitue l'outil de référence pour la planification et la gestion des ressources en eau de ce bassin.	<b>D6-2</b>	Élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Volta
	Le SDAGE du bassin du Lac Togo élaboré est disponible et constitue l'outil de référence pour la planification et la gestion des ressources en eau de ce bassin.	<b>D6-3</b>	Élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Lac Togo

**Domaine d'actions N° 7 : Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement**

<b>Justification / Objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>N°</b>	<b>Actions</b>
<p>L'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la lutte contre les diverses pollutions et des niveaux durables de prélèvements sont les facteurs clés de préservation et de conservation de l'intégrité des ressources en eau et des écosystèmes.</p> <p>Actuellement, il n'existe aucune mesure de conservation et protection des ressources en eau au Togo. Ce qui a pour conséquence l'accroissement de la pollution due aux eaux usées de l'agriculture, de l'industrie et des ménages susceptibles de détruire les peuplements de poissons et d'autres espèces aquatiques, ainsi que la subsistance et l'alimentation de ceux qui en dépendent.</p> <p>La protection des ressources en eau aura donc pour objectif de remédier à cette situation</p>	Une police opérationnelle de l'eau est mise en place.	<b>D7-1</b>	Mettre en place une police de l'eau
	Les industriels sont sensibilisés et traitent leurs eaux usées avant leur rejet.	<b>D7-2</b>	Sensibiliser les industriels pour le prétraitement des eaux usées
	Les collectivités locales sont sensibilisées et pratiquent le reboisement, notamment dans les zones dégradées et sensibles	<b>D7-3</b>	Promouvoir les activités de reforestation des zones dégradées et sensibles

### Domaine d'action N°8 : Risques liés à l'eau

Justification / Objectifs	Résultats attendus	N°	Actions
<p>L'analyse de la situation d'urgence au Togo révèle le caractère de plus en plus récurrent de certaines catastrophes liées à l'eau (inondations, érosion et ses conséquences, développement des parasitoses, effondrement des maisons) qui, cumulées aux effets pervers de la pauvreté lui confèrent un profil humanitaire devenu désormais complexe et très préoccupant.</p> <p>Il s'est donc avéré important de regrouper dans ce domaine six actions visant à lutter contre les effets indésirables actuels de l'eau et à se prémunir autant que possible contre les risques futurs.</p>	Les populations sont conscientes des conséquences des pollutions et observent désormais les règles de salubrité publique.	<b>D8-1</b>	Informers les communautés et les usagers sur les risques liés aux pollutions des ressources en eau
	Les populations sont sensibilisées et leurs capacités sont renforcées en matière des risques liées à l'eau	<b>D8-2</b>	Renforcer la protection des communautés et des usagers contre les risques liés à l'eau
	Les populations sont sensibilisées, informées et éduquées sur l'hygiène et l'assainissement de base.	<b>D8-3</b>	Promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base
	Les capacités des structures de contrôle de la qualité des eaux sont renforcées.	<b>D8-4</b>	Renforcer les capacités des structures de contrôle de la qualité des eaux
	La population est sensibilisée sur les moyens de lutte contre la prolifération du vecteur du germe du paludisme et autres maladies liées à l'eau.	<b>D8-5</b>	Contribuer à la lutte contre le paludisme et autres maladies liées à l'eau
	La population est sensibilisée et éduquée sur la lutte contre les risques liés à l'eau	<b>D8-6</b>	Renforcer la coordination de la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau

## ***Fiches d'actions***

**Domaine d'action N°1 : Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau**

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action N°D1-1</b> <b>Domaine d'action N°1:</b> Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau		<b>Intitulé de l'action :</b> Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau en République Togolaise
<b>Objectif</b>	Doter le Togo d'un cadre réglementaire propice à une bonne gouvernance des ressources en eau.	
<b>Justification</b>	La loi portant Code de l'Eau est le cadre de référence pour la gestion intégrée des ressources en eau au Togo. Elle consacre la domanialité publique de l'eau et fixe les principes et les règles de ses divers usages. Elle précise les modalités de gestion et de protection des ressources en eau, détermine les droits et obligations de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers. La mise en œuvre effective de cette loi requiert l'élaboration des textes d'application adaptés aux réalités et usages locaux sans lesquels la gestion intégrée des ressources en eau restera un leurre.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : des décrets et arrêtés visés dans la loi portant Code de l'Eau sont élaborés et adoptés;</li> <li>➤ B : des arrêtés visés dans les décrets sont élaborés et adoptés;</li> <li>➤ C : des décisions et notes administratives nécessaires sont élaborées et adoptées</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'inventaire des décrets, arrêtés et autres dispositions expressément visés dans la loi portant Code de l'eau;</li> <li>- Faire une analyse des autres dispositions du Code dont la mise en application nécessite l'élaboration des notes de services et décisions administratives;</li> <li>- Elaborer les projets de ces différents textes visés dans la loi portant Code de l'eau ;</li> <li>- Organiser des ateliers de validation de certains de ces textes;</li> <li>- Faire adopter les projets des documents élaborés</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Loi portant Code de l'eau votée par l'Assemblée Nationale et promulguée	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et les moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA assistés d'un consultant national
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	3 000 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	28 000 000
	Frais de voyage du consultant international	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	20 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	2 000 000
	Imprévus (5%)	2 650 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>55 650 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : AFD : 80 000 Euros soit 52 476 560 FCFA Etat Togolais : 3 000 000 FCFA Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres Ministères et acteurs du secteur de l'eau	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, et autres acteurs du secteur de l'eau, grand public	
<b>Planning d'exécution</b>	6 mois	
<b>Relations avec autres actions</b>	Vulgariser la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application (action N°D1-2)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de décrets et arrêtés élaborés</li> <li>- Nombre d'ateliers de validation organisés</li> <li>- Nombre de décrets et arrêtés adoptés</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement acquis	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D1-2</b> <b>Domaine d'action N°1 : Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Vulgariser la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application
<b>Objectif</b>	Informier et sensibiliser tous les acteurs et le public sur les dispositions du Code de l'eau et des textes d'application en vue de leur meilleure mise en œuvre	
<b>Justification</b>	Pour une application effective de la loi et de ses textes d'application, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs concernés soit sensibilisé et informé afin d'obtenir leur adhésion et faciliter la mise en œuvre des textes.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application sont édités sous forme de plaquettes et dépliants, diffusés et connus de tous les acteurs et du public;</li> <li>➤ B : les acteurs du secteur de l'eau et le public sont sensibilisés et connaissent l'existence du Code de l'eau et de ses textes d'application</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et de communication à l'endroit des acteurs du secteur de l'eau et du public;</li> <li>- Editer la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application sous forme de plaquettes et dépliants;</li> <li>- Organiser des émissions radiotélévisées en français et en langues locales;</li> <li>- Organiser des ateliers de formation et d'information à l'intention des personnes relais entre l'Administration et la communauté, des officiers de police judiciaire et des corps assermentés chargés du contrôle de l'application des lois et textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et plus spécifiquement des ressources en eau;</li> <li>- Réaliser des spots publicitaires et des articles publiés dans les presses.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Code de l'eau voté par l'Assemblée Nationale et promulgué	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de Ministère en charge de l'eau et autres ministères impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	5 000 000
	Assistance technique nationale	10 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	40 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	38 500 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	1 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	4 725 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>99 225 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Comité Interministériel de Pilotage de la GIRE, autres Ministères	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, agents des structures décentralisées et déconcentrées, agents assermentés,	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>	Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau en République Togolaise (Action N°D1-1)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dépliants et de plaquettes sur le Code de l'eau et des textes d'application édités et distribués</li> <li>- Nombre d'ateliers de formation, de sensibilisation sur les différents textes tenus</li> <li>- Nombre d'émissions radiotélévisées et d'articles de presse parus et spots publicitaires réalisés</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D1-3</b> <b>Domaine d'action N°1 :</b> Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau	<b>Intitulé de l'action :</b> Établir et adopter les normes (de qualité, de quantité, techniques, de gestion, d'utilisation, de prélèvements, des infrastructures, etc.).	
<b>Objectif</b>	Disposer des normes nationales relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la qualité de l'eau de boisson et pour les autres usages,</li> <li>- aux volumes de prélèvements et aux besoins des écosystèmes,</li> <li>- aux caractéristiques techniques des diverses infrastructures d'eau et leur exploitation efficiente</li> </ul>	
<b>Justification</b>	Actuellement, le Togo ne dispose pas de normes nationales relatives à la qualité d'eau destinée à la boisson et autres usages, aux volumes de prélèvements, aux caractéristiques techniques des infrastructures d'eau et à leur exploitation. Pour pallier ces lacunes, l'élaboration et l'adoption des diverses normes nationales s'avèrent indispensables.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les normes sont définies et élaborées;</li> <li>➤ B : les normes sont adoptées en conseil des ministres et appliquées.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un comité de normalisation chargé de piloter le processus ;</li> <li>- Définir et élaborer les normes de qualité de l'eau de boisson ;</li> <li>- Définir et élaborer les normes de qualité de l'eau pour les différents types d'usages ;</li> <li>- Définir et élaborer les seuils de prélèvement d'eau et la réserve nécessaire au fonctionnement des écosystèmes,</li> <li>- Définir et élaborer les caractéristiques techniques des diverses infrastructures d'eau (captage, adduction, distribution, irrigation, régulation) ;</li> <li>- Définir et élaborer les caractéristiques d'exploitation efficiente des infrastructures d'eau ;</li> <li>- Organiser des ateliers de validation des diverses normes élaborées ;</li> <li>- Adopter les diverses normes et les faire appliquer.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, recherches scientifiques, matériel bureautique et informatique
	<i>Ressources humaines</i>	Ministère en charge de l'eau et autres ministères impliqués et un Consultant national
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	5 000 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	26 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	20 000 000
	Équipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	1 500 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 500 000
	Imprévus (5%)	2 700 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>56 700 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	Néant	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers (PTF) Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau, Ministère de la santé, Ministère de l'industrie Partenaires : Autres ministères impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau en République Togolaise (Action N°D1-1)</li> <li>- Vulgariser la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application (Action N°D1-2)</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>	Existence des normes	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D1-4</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre et veiller à la mise en cohérence des politiques sectorielles et sous-sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau.	
<b>Domaine d'action N°1:</b> Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau		
<b>Objectif</b>	Assurer une gestion coordonnée et concertée des ressources en eau et éviter l'éparpillement des centres de décision, les chevauchements et les conflits de compétences entre les acteurs.	
<b>Justification</b>	La fragmentation des structures administratives de l'État, associée au manque de cadres de concertation et la multiplicité des acteurs se traduisent par des interventions qui manquent souvent de cohérence entre elles et qui appliquent des principes et méthodes parfois contradictoires. Le document de politique nationale constitue le cadre de référence pour une approche holistique de la gestion de l'eau dans tous les compartiments du développement. Il est donc nécessaire que les politiques et les stratégies sectorielles et sous-sectorielles liées à l'eau soient révisées pour s'y conformer.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les responsables des ministères sectoriels ont adhéré au processus d'harmonisation des politiques sectorielles et sous-sectorielles;</li> <li>➤ B : les politiques sectorielles sont revues et mises en cohérence avec la politique nationale de l'eau;</li> <li>➤ C : les politiques sectorielles mises en cohérence avec la politique nationale de l'eau sont adoptées et appliquées.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances de concertations avec les ministères sectoriels sur la mise en cohérence des politiques sectorielles et sous-sectorielles;</li> <li>- Faire l'inventaire des politiques sectorielles et sous-sectorielles existantes notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'alimentation en eau potable et assainissement,</li> <li>→ L'agriculture, l'élevage et la pêche,</li> <li>→ L'hydroélectricité,</li> <li>→ La santé et l'hygiène,</li> <li>→ L'environnement,</li> <li>→ Les mines,</li> <li>→ L'industrie, le tourisme</li> </ul> </li> <li>- Analyser les politiques sectorielles et sous-sectorielles existantes et les mettre en cohérence avec la politique nationale de l'eau;</li> <li>- Faire adopter et appliquer toutes les politiques sectorielles en cohérence avec la politique nationale de l'eau;</li> <li>- Organiser des ateliers de validation des politiques sectorielles reformulées en cohérence avec la politique nationale de l'eau;</li> <li>- Veiller à la prise en compte systématique de la politique nationale de l'eau dans toutes les nouvelles politiques sectorielles postérieures à l'adoption de la politique nationale de l'eau.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	- La politique nationale de l'eau adoptée par le Gouvernement	
<b>Risques</b>	Résistance de certaines structures sectorielles	
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Un (1) Consultant national, Ministère en charge de l'eau, Autres ministères impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 200 000
	Assistance technique nationale	10 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	15 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	1 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	1 360 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>28 560 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais /Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministères impliqués dans le secteur de l'eau	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>		

<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de politiques sectorielles mises en cohérence avec la politique nationale de l'eau et adoptées
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D1-5</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Promouvoir et développer la coopération en matière des ressources en eau partagées	
<b>Domaine d'action N°1 :</b> Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau		
<b>Objectif</b>	Favoriser et renforcer la coopération avec les Etats voisins en matière de gestion et de mise en valeur des ressources en eau partagées	
<b>Justification</b>	<p>La plus grande partie des ressources en eau de surface et une partie des eaux souterraines du Togo sont partagées avec d'autres pays de la sous-région, à savoir : le Burkina Faso, le Bénin et Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali pour le bassin de la Volta ; le Bénin, pour le bassin du Mono ; le Ghana et le Bénin, pour le bassin sédimentaire et le système lagunaire côtiers.</p> <p>La gestion des ressources en eau ne peut être réalisée sans tenir compte de l'intégration des bassins versants nationaux dans l'ensemble plus vaste des bassins partagés à l'échelle régionale.</p> <p>Le Togo a signé et ratifié un certain nombre de Conventions internationales en matière de gestion des ressources en eau. Depuis la signature et la ratification de ces Conventions internationales, le Togo s'est engagé à apporter sa contribution aux efforts de la communauté internationale et régionale pour gérer les ressources en eau de manière à permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures.</p> <p>Le Togo est membre de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) qui vise la mise en œuvre d'une coopération internationale pour la gestion rationnelle et durable des ressources en eau du bassin de la Volta et d'une intégration socio-économique sous-régionale.</p> <p>A l'instar du bassin de la Volta, il y a lieu d'établir également des Conventions pour une gestion commune des ressources en eau du bassin du Mono et du système lagunaire avec le Bénin et le Ghana.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un mécanisme de dialogue, de concertation fonctionnel et une feuille de route sont établis entre le Togo et le Bénin pour permettre la création d'un organisme du bassin du Mono;</li> <li>➤ B : des accords de coopération et convention sont signés, approuvés et ratifiés créant formellement un organisme commun de gestion des ressources en eau du bassin du Mono entre le Togo et le Bénin et du système lagunaire côtier entre le Togo, le Bénin et le Ghana;</li> <li>➤ C : les structures des organismes de bassin sont mises en place et opérationnelles.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des comités techniques d'expert (CTE) pour animer et piloter le processus de création des organismes du bassin du Mono et du système lagunaire côtier ;</li> <li>- Elaborer une feuille de route;</li> <li>- Elaborer de manière participative des projets de convention et textes annexes créant les organismes de gestion commune des deux entités ;</li> <li>- Organiser des ateliers de validation des conventions et textes élaborés ;</li> <li>- Faire participer les sociétés civiles aux différentes phases de création de ces organismes;</li> <li>- Faire signer, approuver et ratifier les différentes conventions et textes ;</li> <li>- Mettre en place les différents organismes créés et les rendre opérationnels.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres et les techniciens des différents pays concernés
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	5 000 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	60 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	240 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	15 250 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>320 250 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	300 000 000 F CFA /an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etats Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Pays membres	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministères en charge de l'eau des pays concernés, ministère de la Coopération Partenaires : Partenaires Techniques et Financiers, Société civile des pays concernés	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Togo, Ghana et Bénin	

<b>Planning d'exécution</b>	2 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	Rapport du Comité Technique d'expert (CTE)
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D1_6</b> <b>Domaine d'action N°1:</b> Cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau	<b>Intitulé de l'action :</b> Définir les responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les collectivités territoriales décentralisées et autres acteurs du développement	
<b>Objectif</b>	Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs et faire jouer à chaque acteur du développement son rôle dans la gestion des ressources en eau.	
<b>Justification</b>	Plusieurs structures interviennent dans le secteur de l'eau, soit sous forme statutaire, soit avec des activités ayant une incidence plus ou moins importante dans le secteur. D'autres entités contribuent à travers leurs activités au développement du secteur notamment le secteur privé, la société civile (ONGs et associations), les organismes de coopération et autres intervenants. Dans un objectif de bonne gouvernance et d'efficacité de la gestion des ressources en eau disponibles, les différentes fonctions de chacune des structures doivent être transparentes et définies de manière précise, et l'application de principes clairement établis doit régir leur application. Il est donc essentiel que les rôles et responsabilités de ces différentes structures soient bien définis et connus de tous.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ A : les différentes structures déconcentrées et décentralisées et autres acteurs susceptibles d'intervenir dans la gestion des ressources en eau sont identifiés;</li> <li>➢ B : les tâches et responsabilités de chaque acteur (Etat et ses démembrements, collectivités locales et autres acteurs du développement) en matière de GIRE sont définies;</li> <li>➢ C : les moyens nécessaires pour permettre à chaque acteur de jouer son rôle sont définis.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un inventaire des structures déconcentrées et décentralisées et autres acteurs susceptibles d'intervenir dans la gestion des ressources en eau ;</li> <li>- Définir et faire adopter les tâches et responsabilités de chaque acteur du développement ;</li> <li>- Elaborer un plan de renforcement de capacités des différentes structures ;</li> <li>- Définir un planning d'application du plan de renforcement de capacités.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Définir un planning d'application de plan de renforcement de capacités	
<b>Risques</b>	Volonté politique	
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Un consultant national, Cadres de la DGEA, membres du CIP-GIRE
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	600 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	42 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	1 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	2 430 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>51 030 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres ministères et ONGs impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, Collectivités territoriales	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	Vulgariser la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application (Action N°D1-2)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du consultant</li> <li>- Rapport d'ateliers de formation et d'information des structures ciblées</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N°2 : Cadre institutionnel**

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D2-1</b> <b>Domaine d'action N°2 : Cadre institutionnel</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Restructurer et optimiser les services de l'Etat du secteur de l'eau conformément aux nouvelles données de la GIRE et renforcer leurs capacités opérationnelles.	
<b>Objectif</b>	Définir de manière fixe un cadre organique pour les départements ministériels et les services centraux du secteur de l'eau conformément aux principes de la GIRE et renforcer leurs capacités opérationnelles.	
<b>Justification</b>	<p>Au Togo, en l'absence d'un cadre organique défini de manière fixe pour les départements ministériels et les services centraux, chaque remaniement ministériel entraîne des conflits de compétences qui sont souvent réglés par un arbitrage « politique » qui ne tient pas toujours compte de l'interdépendance de certains secteurs.</p> <p>Le cadre institutionnel actuel de gestion des ressources en eau souffre d'énormes faiblesses et lacunes (répartition floue des attributions, définition imprécise des tâches ...) qui ne favorisent pas une gestion efficace des ressources en eau dans un contexte de pression démographique et/ ou de pression économique croissantes.</p> <p>Pour remédier à cette situation, il apparaît nécessaire de clarifier dans un cadre institutionnel adéquat le rôle et les responsabilités des différents intervenants publics dans le secteur de l'eau et de renforcer leurs capacités à tous les niveaux.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les rôles et responsabilités des différents acteurs de la gestion de l'eau (ministères, directions ministérielles, collectivités territoriales et les organisations de la société civile) sont définis et connus de tous;</li> <li>➤ B : les services de l'Etat sont recentrés sur des missions d'orientation, de régulation et de suivi ;</li> <li>➤ C : les services de l'Etat impliqués dans le secteur de l'eau sont consolidés et dynamisés;</li> <li>➤ D : les moyens d'action de ces services (disponibilité de ressources humaines qualifiées, logistiques, normes, eau, bureautique, etc.), formation des agents, modernisation des procédures et des méthodes sont renforcés.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et faire adopter le cadre institutionnel de l'ensemble du secteur de l'eau prévu dans la loi portant code de l'eau;</li> <li>- Elaborer et faire adopter les textes réglementaires portant attribution et organisation des départements et services publics de l'Etat;</li> <li>- Définir et faire connaître les rôles et responsabilités des différents acteurs de la gestion de l'eau (ministères, directions ministérielles, collectivités territoriales et organisations de la société civile);</li> <li>- Recentrer les services de l'Etat sur des missions d'orientation, de régulation et de suivi ;</li> <li>- Consolider et dynamiser les services de l'Etat impliqués dans le secteur de l'eau;</li> <li>- Renforcer les moyens d'action de ces services (disponibilité de ressources humaines qualifiées, logistiques, normes, eau, bureautique, etc.), formation des agents, modernisation des procédures et des méthodes.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, matériel bureautique et informatique, logiciel
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA et les institutions impliquées
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 000 000
	Assistance technique nationale	4 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Équipement (investissement)	50 000 000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	7 750 000
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>162 750 000</b>	
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministères et structures impliqués dans le secteur de l'eau	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat	
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrets portant organisation des départements ministériels</li> <li>- Nombre de cadres formés</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D2-2</b> <b>Domaine d'action N°2 : Cadre institutionnel</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place les structures prévues par la loi portant Code de l'eau (Conseil National de l'Eau, Agence nationale de l'eau, Comités de bassins, Comités locaux de gestion de l'eau) et renforcer leurs capacités opérationnelles.	
<b>Objectif</b>	Créer et rendre opérationnel un cadre institutionnel GIRE favorable à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau du pays	
<b>Justification</b>	En conformité avec la stratégie de la GIRE, et pour que cette approche puisse être menée à bien, il est essentiel que soient créés et mis sur pied les structures ou organes piliers prévus par la loi portant Code de l'eau que sont le Conseil National de l'Eau, l'Agence nationale de l'eau, les Comités de bassins	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les décrets portant création, attributions, organisation et fonctionnement des structures prévues par le code de l'eau sont élaborés et pris en conseil des ministres ;</li> <li>➤ B : les différentes structures se sont concertées pour désigner leurs représentants au sein des différents organes créés ;</li> <li>➤ C : les décrets et/ou arrêtés de nomination du personnel sont pris ;</li> <li>➤ D : les différentes structures GIRE sont opérationnelles</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et proposer les projets de décrets portant création, attributions, organisation et fonctionnement des structures prévues par la loi portant code de l'eau et les faire adopter en conseil de ministres ;</li> <li>- Organiser des réunions de concertation au niveau des différentes structures devant être représentées dans les structures prévues afin que celles-ci puissent désigner leurs représentants ;</li> <li>- Elaborer et proposer des décrets et/ou arrêtés de nomination et les faire adopter et signer ;</li> <li>- Installer officiellement les structures GIRE et renforcer leur capacité</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Projet de loi portant code de l'eau transmis à l'Assemblée Nationale voté et promulgué	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Ministère en charge de l'eau et Autres ministères impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	4 500 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	200 000 000
	Equipement (investissement)	210 000 000
	Consommables (fonctionnement)	1 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
	Imprévus (5%)	20 825 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>437 325 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	216 000 000 FCFA/an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais /Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres ministères impliqués et société civile	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, Collectivités territoriales	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau en République Togolaise (Action N°D1-1)</li> <li>- Vulgariser la loi portant Code de l'eau et ses textes d'application (Action N°D1-2)</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrets pris en conseil des Ministres portant création des structures</li> <li>- Structures créées/mises en place et fonctionnelles</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D2-3</b> <b>Domaine d'action N°2 : Cadre institutionnel</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place un comité de pilotage et une structure de coordination et de suivi-évaluation du PANGIRE.	
<b>Objectif</b>	Animer, suivre et évaluer en permanence la mise en œuvre du PANGIRE.	
<b>Justification</b>	La mise en œuvre du plan d'action GIRE nécessite la mise en place d'une Cellule bien outillée pour coordonner, suivre et évaluer toutes les activités du PANGIRE et accompagner l'administration dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.	
<b>Résultats attendus</b>	Une cellule de suivi-évaluation opérationnelle est créée au sein de la Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau avec une définition claire et précise de ses attributions.	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une cellule de suivi-évaluation du PANGIRE ;</li> <li>- Définir clairement les missions et tâches de cette cellule ;</li> <li>- Définir un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PANGIRE ;</li> <li>- Doter la cellule de moyens matériels, humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement ;</li> <li>- Procéder au renforcement de capacité des membres de la cellule suivi-évaluation.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	PANGIRE adopté	
<b>Risques</b>	Réticence éventuelle	
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA et autres ministères impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	22 500 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	20 000 000
	Equipement (investissement)	50 000 000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	4 875 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>102 375 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	6 300 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : EtatTogolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres ministères impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Ministère en charge de l'eau	
<b>Planning d'exécution</b>	5 ans (le temps de mise en œuvre du PANGIRE)	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	Existence d'une Cellule opérationnelle de suivi-évaluation	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N°3 : Instruments de gestion**

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>																								
<b>Action N°D3-1</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface																						
<b>Domaine d'action N°3:</b> Instruments de gestion																								
<b>Objectif</b>	Améliorer les connaissances et renforcer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface																							
<b>Justification</b>	Le réseau hydrométrique togolais, créé et entretenu par l'ex-ORSTOM depuis les années 50, a connu depuis le départ de cet institut (1991), une dégradation totale. Les stations sont actuellement hors d'usage. Les mesures des hauteurs d'eau et les jaugeages ne se font plus, faute d'équipements et de ressources humaines Il s'agit de restaurer complètement ce réseau de mesure de manière rationnelle et avec un réel souci d'optimisation et d'économie.																							
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : l'étude d'optimisation et restauration du réseau hydrométrique est réalisée ;</li> <li>➤ B : les propositions d'optimisation et de restauration préconisées sont mises en œuvre ;</li> <li>➤ C : les instruments de mesures sont acquis et installés ;</li> <li>➤ D : la collecte des données sur les stations et les campagnes de jaugeage sont reprises ;</li> <li>➤ E : les données collectées sont traitées et exploitées au moyen des outils modernes ;</li> <li>➤ F : le personnel est formé à l'utilisation des nouveaux équipements et procédés modernes ;</li> <li>➤ G : le réseau hydrométrique restauré et bien entretenu est opérationnel en continu.</li> </ul>																							
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude d'optimisation et de restauration du réseau;</li> <li>- Faire une évaluation détaillée des besoins en appareils de mesure, matériels informatiques et en ressources humaines;</li> <li>- Mettre en œuvre les conclusions de cette étude;</li> <li>- Acquérir et installer les instruments de mesures avec l'appui d'organismes spécialisés;</li> <li>- Acquérir le matériel informatique et des logiciels spécialisés pour le traitement des données ;</li> <li>- Reprendre la collecte des données sur les stations et les campagnes de jaugeage;</li> <li>- Reprendre les traitements de données;</li> <li>- Former le personnel à l'utilisation des nouveaux équipements et procédés modernes de collecte et de traitement de données;</li> <li>- Prendre en compte la rémunération du personnel chargé de la collecte des données brutes et du suivi des stations</li> </ul>																							
<b>Préalables</b>																								
<b>Risques</b>																								
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Limnimètres, limnidraphes, équipements de jaugeages, canots pneumatiques, matériel roulant, matériel d'échantillonnage, produits d'analyse, équipements informatiques et moyens courants de l'administration																						
	<i>Ressources humaines</i>	Consultants, techniciens de la DGEA, lecteurs d'échelle																						
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td style="text-align: right;">30 600 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td style="text-align: right;">60 000 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td style="text-align: right;">118 000 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement de mesure (investissement)</td> <td style="text-align: right;">357 000 000</td> </tr> <tr> <td>Matériel informatique et logiciel</td> <td style="text-align: right;">50 000 000</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">25 000 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (Equipement des lecteurs)</td> <td style="text-align: right;">18 500 000</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td style="text-align: right;">32 955 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>692 055 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	30 600 000	Assistance technique nationale	0	Assistance technique internationale	60 000 000	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	118 000 000	Equipement de mesure (investissement)	357 000 000	Matériel informatique et logiciel	50 000 000	Consommables (fonctionnement)	25 000 000	Divers (Equipement des lecteurs)	18 500 000	Imprévus (5%)	32 955 000	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>692 055 000</b>
	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	30 600 000																						
	Assistance technique nationale	0																						
	Assistance technique internationale	60 000 000																						
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0																						
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	118 000 000																						
	Equipement de mesure (investissement)	357 000 000																						
	Matériel informatique et logiciel	50 000 000																						
	Consommables (fonctionnement)	25 000 000																						
	Divers (Equipement des lecteurs)	18 500 000																						
	Imprévus (5%)	32 955 000																						
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>692 055 000</b>																							
<b>Charges récurrentes</b>	15 000 000 FCFA par an																							
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Facilité Africaine de l'Eau : 227 000 000 Etat Togolais : 30 600 000 434 455 000 : à rechercher Des charges récurrentes : Etat Togolais																							
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : CEB, Universités, TdE, DGMG																							
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Ministère en charge de l'eau, Universités, bureaux d'étude et autres utilisateurs de données hydrologiques																							
<b>Planning d'exécution</b>	3ans																							
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine (Action N°D3-2)</li> <li>- Améliorer le suivi climatologique (Action N°D3-3)</li> <li>- Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (Action N°D3-4)</li> </ul>																							

<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de l'étude d'optimisation et de restauration du réseau hydrométrique</li> <li>- Nombre de stations réhabilitées et fonctionnelles</li> <li>- Nombre de stations créées</li> <li>- Nombre de personnes formées et disponibles</li> <li>- Données hydrométriques à transférer à SIIE disponibles</li> </ul>
<b>Observations</b>	Cette action est en partie financée par la Facilité Africaine de l'eau dans le cadre du projet de mise en place d'un système d'information sur l'eau (SIIE), l'autre partie est à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D3-2</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine
<b>Domaine d'action N°3 : Instruments de gestion</b>		
<b>Objectif</b>	Améliorer les connaissances et renforcer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine	
<b>Justification</b>	<p>A ce jour, il n'existe aucun réseau de suivi hydrogéologique et piézométrique systématique des ressources en eau au Togo. Cette lacune a de fortes implications sur l'évaluation, la planification et la gestion des ressources en eau souterraine exploitées aujourd'hui de manière anarchique et sans aucun contrôle. Il s'avère donc indispensable de mettre en place un réseau de mesure hydrogéologique et piézométrique fonctionnel avec un réel souci d'optimisation et d'économie et permettant de disposer des données fiables.</p> <p>Le réseau piézométrique existant, qui ne couvre qu'une faible partie des aquifères du socle et du bassin sédimentaire côtier, n'est plus fonctionnel. la restauration de ce réseau devient aujourd'hui une priorité.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le diagnostic du réseau piézométrique est réalisé ;</li> <li>➤ B : les propositions d'optimisation et de restauration préconisées sont mises en œuvre ;</li> <li>➤ C : les piézomètres existants sont réhabilités et de nouveaux piézomètres sont réalisés ;</li> <li>➤ D : les instruments de mesures sont acquis et installés ;</li> <li>➤ E : les campagnes de collecte et de mesure de données sont reprises ;</li> <li>➤ F : le matériel informatique et les logiciels spécialisés de traitement des données sont acquis ;</li> <li>➤ G : le personnel est recruté et formé ;</li> <li>➤ H : un réseau de mesure hydrogéologique et piézométrique national opérationnel est mis en place;</li> <li>➤ I : un laboratoire central à Lomé et 1 laboratoire régional sont créés.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude d'optimisation et de restauration du réseau piézométrique ;</li> <li>- Faire une évaluation détaillée des besoins en appareils de mesure, matériels informatiques et en ressources humaines ;</li> <li>- Mettre en œuvre les conclusions de cette étude ;</li> <li>- Réhabiliter les piézomètres existants et réaliser de nouveaux piézomètres ;</li> <li>- Acquérir et installer les équipements de mesure avec l'appui d'organismes spécialisés ;</li> <li>- Reprendre les campagnes de collecte et de mesure de données ;</li> <li>- Reprendre le traitement des données ;</li> <li>- Acquérir le matériel informatique et des logiciels spécialisés pour le traitement des données ;</li> <li>- Former le personnel à l'utilisation des nouveaux équipements et procédés modernes de collecte et de traitement de données ;</li> <li>- Mettre en place un réseau de mesure hydrogéologique et piézométrique national opérationnel ;</li> <li>- Prendre en compte également la formation et la rémunération du personnel chargé du suivi des piézomètres ;</li> <li>- Concevoir et équiper un laboratoire central d'analyse d'eau à Lomé et 1 laboratoire régional à l'intérieur du Togo.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Limnigraphes, matériel roulant, sondes piézo, GPS, équipements informatiques et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Consultants, Techniciens de la DGEA
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	8 100 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	60 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	650 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	50 000 000
	Equipement (réalisation des piézomètres, fourniture et installation de limnigraphes)	125 000 000
	Consommables (fonctionnement)	50 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	47 155 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>990 255 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	15 000 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Facilité Africaine de l'Eau : 245 000 000 Etat Togolais : 8 100 000 737 155 000 à rechercher Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : TdE, Universités et utilisateurs, DGMG	

<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Ministère en charge de l'eau, Université, bureaux d'études et autres utilisateurs de données hydrogéologiques
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-2)</li> <li>- Améliorer le suivi climatologique (Action N°D3-3)</li> <li>- Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (Action N°D3-4)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de l'étude d'optimisation et de restauration du réseau piézométrique</li> <li>- Nombre de piézomètres réhabilités/créés et fonctionnels</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> </ul>
<b>Observations</b>	Cette action est en partie financée par la Facilité Africaine de l'eau dans le cadre du projet de mise en place d'un système d'information sur l'eau (SIE), le complément est à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>																						
<b>Action N°D3-3</b> <b>Domaine d'action N°3 : Instruments de gestion</b>		<b>Intitulé de l'action : Améliorer le suivi climatologique du Togo</b>																				
<b>Objectif</b>	Faciliter la collecte et améliorer la couverture et la fiabilité des données à travers un renforcement du réseau météorologique national afin de relever les défis relatifs à la connaissance des ressources en eau et des changements climatiques.																					
<b>Justification</b>	Le réseau d'observation météorologique actuel du pays est défaillant et ne permet pas de disposer des données fiables pour le suivi de l'évolution climatique. Cette défaillance dans la collecte et la mesure des données météorologiques a de fortes implications dans la gestion des ressources en eau pour les différents usages, l'évaluation des disponibilités de la ressource, l'évaluation des crues, la prévention des inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau et dans les phénomènes des changements climatiques. Il est donc nécessaire d'apporter un appui à la Direction Générale de la Météorologie Nationale en vue de lui permettre de réhabiliter son réseau d'observation météorologique et d'entreprendre des activités opérationnelles d'observation, d'élaboration et de diffusion d'information météorologique et agro-météorologique.																					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>A</b> : les instruments de mesure et une station océanographique sont acquis et installés;</li> <li>➤ <b>B</b> : le personnel nécessaire est formé;</li> <li>➤ <b>C</b> : le réseau météo est connecté à l'internet;</li> <li>➤ <b>D</b> : les stations et parcs météo sont protégés par des clôtures;</li> <li>➤ <b>E</b> : le service dispose des moyens de communication et de transports adéquats pour la collecte continue des données et les tournées d'inspection et de maintenance dans les centres météorologiques opérationnels;</li> <li>➤ <b>F</b> : le réseau d'observation météorologique national fonctionne en continu.</li> </ul>																					
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude d'optimisation et de restauration du réseau d'observation météorologique ;</li> <li>- Acquérir et installer des instruments de mesure et d'observation météo ;</li> <li>- Installer une station océanographique ;</li> <li>- Construire des clôtures de protection des stations et parcs météo ;</li> <li>- Former le personnel nécessaire à l'exploitation des réseaux d'observation météo ;</li> <li>- Acquérir le matériel de traitement et d'archivage de données et élaborer des produits météorologiques ;</li> <li>- Doter le service de moyens de communication (transport, téléphone, internet).</li> </ul>																					
<b>Préalables</b>																						
<b>Risques</b>																						
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration																				
	<i>Ressources humaines</i>	Consultant et cadre de l'Administration																				
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td style="text-align: right;">101 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td style="text-align: right;">60 000 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td style="text-align: right;">401 574 000</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td style="text-align: right;">359 870 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement (investissement)</td> <td style="text-align: right;">83 721 000</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">4 000 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td style="text-align: right;">50 508 250</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 060 673 250</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	101 000 000	Assistance technique nationale	0	Assistance technique internationale	60 000 000	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	401 574 000	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	359 870 000	Equipement (investissement)	83 721 000	Consommables (fonctionnement)	4 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (5%)	50 508 250	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>1 060 673 250</b>
Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	101 000 000																					
Assistance technique nationale	0																					
Assistance technique internationale	60 000 000																					
Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	401 574 000																					
Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	359 870 000																					
Equipement (investissement)	83 721 000																					
Consommables (fonctionnement)	4 000 000																					
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																					
Imprévus (5%)	50 508 250																					
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>1 060 673 250</b>																					
<b>Charges récurrentes</b>																						
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Facilité Africaine de l'Eau : 135 000 000 Etat Togolais : 101 000 000 824 000 000 à rechercher Des charges récurrentes : Etat Togolais																					
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de la Météorologie nationale Partenaires : Ministères en charge de l'Eau, de l'Agriculture, du Transport, ASECNA, SALT, Port autonome de Lomé																					
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, Services utilisateurs des données météo, communautés																					
<b>Planning d'exécution</b>	4 ans																					
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-1)</li> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine (Action N°D3-2)</li> <li>- Mettre en place un système intégré d'information sur l'eau (Action N°D3-3)</li> </ul>																					

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'ensablement de cours et plans d'eau (Action N°D3-7)</li> <li>- Renforcer les connaissances sur l'impact des divers prélèvements et les changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes et proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques (Action N°D3-10)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'étude technique</li> <li>- Nombre de Stations installées et fonctionnelles</li> </ul>
<b>Observations</b>	Cette action est en partie financée par la Facilité Africaine de l'eau dans le cadre du projet de mise en place d'un système d'information sur l'eau (SIE), le complément est à rechercher.

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>			
<b>Action N°D3-4</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIE)	
<b>Domaine d'action N°5 :</b> Instruments de gestion			
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer au niveau du pays d'un système d'informations intégré sur les ressources en eau, de leurs divers usages et des demandes des utilisateurs ;</li> <li>- Contribuer à consolider les échanges d'informations entre les structures impliquées dans le secteur afin d'améliorer les connaissances sur l'eau et des milieux associés et partager avec les représentants nationaux les préoccupations concernant la disponibilité des données, les apports et enseignements attendus.</li> </ul>		
<b>Justification</b>	Les données disponibles sur les ressources en eau dans le pays sont souvent très dispersées entre les structures administratives, divers bailleurs de fonds et bureaux d'étude, et les archives des anciennes administrations coloniales. La mauvaise diffusion des données entraîne la répétition des mêmes opérations de collecte, et cela conduit à la formulation de projets et programmes sur la base d'informations parcellaires et incomplètes. Il s'agit de mettre en place un système intégré d'information sur l'eau pour la centralisation de toutes les informations sur l'eau (ressources en eau, demande des utilisateurs et différents usages).		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ A : un système intégré d'information sur l'eau opérationnel est mis en place;</li> <li>➢ B : un centre de documentation est créé et équipé.</li> </ul>		
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informatiser l'ensemble des bases de données spécialisées portant sur les ressources en eau (hydrogéologie, hydrologie, climatologie, ...) les demandes et les usages et les coupler à un Système d'Informations Géographiques (SIG) ;</li> <li>- Faire une étude de faisabilité technique, institutionnelle, économique et financière du SIIE ;</li> <li>- Définir l'architecture et les composantes de SIIE et mettre celui-ci en place ;</li> <li>- Former les cadres des différents Départements techniques à la gestion et à l'exploitation du SIIE ;</li> <li>- Créer un centre de documentation qui abritera en même temps le SIIE ;</li> <li>- Assurer la diffusion des données auprès des services de l'administration, des exploitants, du public en général et établir un réseau d'échange d'information entre ces différents acteurs.</li> </ul>		
<b>Préalables</b>			
<b>Risques</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration	
	<i>Ressources humaines</i>	Techniciens de la DGEA et un (1) consultant international	
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national		39 000 000
	Assistance technique nationale		0
	Assistance technique internationale		150 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)		0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.		120 000 000
	Equipement (Véhicule, matériel informatique et logiciel)		150 000 000
	Consommables (fonctionnement)		30 000 000
	Divers (Réhabilitation local pour abriter le centre de documentation...)		30 000 000
	Imprévus (5%)		25 950 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>		<b>544 950 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	20 000 000 FCFA par an		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Facilité Africaine de l'eau : 505 950 000 Etat Togolais : 39 000 000 Des charges récurrentes : Etat Togolais		
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministères impliqués dans le secteur de l'eau		
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais		
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans		
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-1)</li> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine (Action N°D3-2)</li> <li>- Améliorer le suivi climatologique (Action N°D3-3)</li> </ul>		
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité du rapport d'étude de faisabilité sur le SIIE</li> <li>- Nombre de personnel formé à la gestion de l'information sur l'eau</li> <li>- Nombre de bases de données et de Centres de documentation renforcés</li> <li>- Disponibilité d'un local aménagé devant abriter le SIIE et le centre de documentation</li> </ul>		
<b>Observations</b>	Cette action est une composante du Projet de mise en place d'un système intégré d'information sur l'eau (SIIE) financé par la Facilité Africaine de l'Eau		

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action N°D3-5</b> <b>Domaine d'action N°3 :</b> Instruments de gestion	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi des demandes en eau et de ses usages	
<b>Objectif</b>	Améliorer les connaissances sur les demandes et usages de l'eau pour faciliter une bonne planification des ressources en eau.	
<b>Justification</b>	Il n'existe au Togo aucun mécanisme du suivi des demandes et usages de l'eau. Ce qui constitue un sérieux handicap pour une bonne gestion et une allocation rationnelle des ressources en eau.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un document présentant une stratégie générale pour le suivi des demandes de l'eau et des usages est disponible (type de données, modalités d'exécution, modèles de rapports attendus);</li> <li>➤ B : les données sur les demandes et usages de l'eau sont effectivement collectées et stockées régulièrement dans une base de données;</li> <li>➤ C : des rapports analysant l'adéquation entre les ressources en eau et ses demandes et usages de l'eau sont disponibles.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système d'inventaire de services ou particuliers disposant des données ;</li> <li>- Définir la liste des données à collecter sur les usagers de l'eau des différents secteurs et sur les usages de la ressource ;</li> <li>- Définir pour chaque type de données les modalités de collecte, de validation et de stockage des données, aux différents niveaux (central, déconcentré, futures agences de bassin) ;</li> <li>- Définir des modèles de rapports à produire sur ces informations (répertoire d'usagers, annuaires des usages de l'eau au niveau national et par bassin ou par aquifère, annuaires présentant l'adéquation des ressources et des usages. Ces documents seront indispensables pour le rapport annuel que le Ministre en charge de l'eau doit présenter sur la situation des ressources en eau nationales ;</li> <li>- Organiser une campagne de sensibilisation et de promotion pour assurer l'implication des acteurs cibles dans la chaîne de collecte de données ;</li> <li>- Organiser des ateliers de validation des données ;</li> <li>- Mettre en œuvre le système de suivi des demandes et des usages ;</li> <li>- Etablir un réseau détenteur de données autour du SIIIE.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, bureautique et informatique, moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Techniciens de la DGEA et tous les acteurs impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 800 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	70 000 000
	Equipement (investissement)	50 000 000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	5 000 000
	Imprévus (5%)	6 590 000
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>138 390 000</b>	
<b>Charges récurrentes</b>	10 000 000 FCFA	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres ministères impliqués, ONGs et société civile	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, Services détenteurs et utilisateurs de données	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (Action N°D3-4)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document présentant une stratégie générale pour le suivi des usagers et des usages</li> <li>- Rapports d'activités</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action: N°D3-6</b> <b>Domaine d'action N°3 : Instruments de gestion</b>		<b>Intitulé de l'action : Améliorer le suivi des écosystèmes aquatiques fragiles/zones humides</b>
<b>Objectif</b>	Prendre les mesures nécessaires pour la protection et la conservation des écosystèmes aquatiques	
<b>Justification</b>	La conservation des écosystèmes aquatiques a fait l'objet de la Convention de Ramsar, à laquelle le Togo a souscrit en même temps que 15 autres pays africains. Des mesures idoines doivent être prises pour appliquer et assurer effectivement cette protection des zones humides. Elles constituent au Togo, des écosystèmes fragiles qu'il faut protéger en empêchant de les livrer à une exploitation anarchique et destructrice de la flore et de la faune qui les abritent.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les zones humides et écosystèmes aquatiques sont répertoriées et délimitées ;</li> <li>➤ B : un programme d'IEC sur la protection et la conservation des zones humides et écosystèmes aquatiques est élaboré et mis en œuvre;</li> <li>➤ C : les textes juridiques réglementant la protection et la conservation des écosystèmes sont élaborés, adoptés et appliqués.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un programme permanent d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation en matière de la protection et la conservation des écosystèmes aquatiques;</li> <li>- Inventorier et délimiter les zones humides et écosystèmes aquatiques;</li> <li>- Elaborer les textes juridiques réglementant la protection et la conservation des écosystèmes.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Loi portant Code de l'eau promulguée et Politique nationale de l'eau adoptée	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA, de la direction de l'Environnement et autres ministères concernés
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 000 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	10 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	60 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	2 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	100 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>77 100 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	20 000 000 FCFA	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministère de l'Environnement et ministères impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	Promouvoir les activités de reforestations des zones dégradées et sensibles (Action N°D7-3)	
<b>Indicateurs de performance</b>	Rapport de sensibilisation, Rapports d'activités Textes réglementaires	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N° D 3.7</b> <b>Domaine d'action N°3 :</b> Instruments de gestion	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place un mécanisme de suivi de l'ensablement des cours et plans d'eau	
<b>Objectif</b>	Maîtriser l'ensablement des cours et plan d'eau afin de préserver la ressource et éviter les inondations	
<b>Justification</b>	Actuellement, le suivi des transports solides est très peu assuré pour les eaux de surface. De même, les caractéristiques des différents cours et plans d'eau et de leurs bassins versants sont actuellement peu connues. L'érosion des bassins versants et l'ensablement des cours et plans d'eau qui s'ensuit ont souvent pour conséquences, entre autres, des inondations et des baisses de production halieutiques. De même, les pratiques humaines (les cultures, l'exploitation des graviers et sable) sur les berges et dans le lit des cours d'eau entraînent l'ensablement de ces derniers dont les conséquences sont les inondations entraînant les pertes des biens et parfois des vies humaines. Ainsi, la connaissance de la dynamique sédimentologique des cours et plans d'eau peut aider à mieux appréhender et à combattre les effets néfastes ci-dessus cités.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les quantités de matières en suspension (MES) des cours et plans d'eau sont connues</li> <li>➤ B : l'ensablement et l'envasement des plans d'eau et des lits de cours d'eau sont mieux estimés;</li> <li>➤ C : les variations des caractéristiques géométriques et bathymétriques des cours et plans d'eau sont maîtrisées ainsi que leurs causes ;</li> <li>➤ D : les zones soumises à de fortes dynamiques érosives et celles à risque de débordements (inondation) sont inventoriées ;</li> <li>➤ E : des modèles sédimentologiques sont élaborés.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier les zones soumises à de fortes érosions ou d'ensablement au niveau des cours et plans d'eau du Togo ;</li> <li>- Faire une étude bathymétrique et topographique des cours et plans d'eau et des berges;</li> <li>- Faire des prélèvements d'échantillons d'eau dans les plans d'eau et lors des campagnes de jaugeage sur les cours d'eau ;</li> <li>- Observer les dépôts de sédiments dans les plans d'eau et au niveau des ouvrages pour en déduire le degré d'ensablement des plans d'eau ;</li> <li>- Analyser les échantillons prélevés en laboratoire et en déduire les quantités de Matière En Suspension (MES) ; débit solide</li> <li>- Élaborer des modèles sédimentologiques.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	
	<i>Ressources humaines</i>	Hydrologue, sédimentologue, personnel d'appui, Moyens courants de l'administration
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	38 880 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	10 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	12 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	25 000 000
	Imprévus (5%)	4 294 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>90 174 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Universités	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, Etat Togolais	

<b>Planning d'exécution</b>	3 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la modélisation des ressources en eau du pays (Action N°D3.9)</li> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-1)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de mesures d'ensablement effectuées,
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N° D3-8</b> <b>Domaine d'action : N°3</b> Instruments de gestion	<b>Intitulé de l'action :</b> Etudier et mettre en œuvre le suivi des périmètres de protection des zones d'exploitation des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques	
<b>Objectif</b>	Protéger les ressources en eau contre les pollutions dans les zones de prélèvements.	
<b>Justification</b>	A ce jour, il n'existe pas de texte juridique relatif à la protection des ressources en eau, des ouvrages et aménagements hydrauliques. Cette insuffisance est prise en compte par la loi portant code de l'eau.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : l'étude est faite ;</li> <li>➤ B : les périmètres de protection des eaux et ouvrages hydrauliques sont définis ;</li> <li>➤ C : le suivi des périmètres de protection est effectif ;</li> <li>➤ D : les textes juridiques sur la protection des ressources en eau et ouvrages hydrauliques sont élaborés, adoptés et appliqués.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude sur les périmètres de protection ;</li> <li>- Etudier et définir les périmètres de protection ;</li> <li>- Assurer le suivi des périmètres de protection ;</li> <li>- Elaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques ;</li> <li>- Atténuer les facteurs naturels de dégradation du milieu.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Loi portant Code de l'eau promulguée	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA, agents assermentés
<b>Estimation du budget</b>	Functionnaires et agents de l'Etat, personnel national	15 160 000
	Assistance technique nationale	2 500 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	50 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
	Imprévus (5%)	3 408 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>71 568 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	50 000 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés	
<b>Planning d'exécution</b>	5 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>	Promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base (Action N°D8-3)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes élaborés et adoptés</li> <li>- Nombre de périmètres de protection délimités et protégés</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N° D 3-9</b> <b>Domaine d'action N°3 :</b> Instruments de gestion	<b>Intitulé de l'action :</b> Faire la modélisation des ressources en eau du pays	
<b>Objectif</b>	Développer les capacités nationales en matière de modélisation des ressources en eau en vue d'une meilleure connaissance et évaluation de ces ressources.	
<b>Justification</b>	Au Togo, il n'existe pas suffisamment de capacité (ressources humaines, équipement, environnement...) en matière de modélisation des ressources en eau (eau de surface, eau souterraine, quantité, qualité). La modélisation facilite une meilleure connaissance de l'évolution de la ressource et constitue un outil d'aide à la décision en ce qui concerne, entre autres, la mobilisation et l'aménagement des ressources en eau. D'où la nécessité pour le pays de promouvoir le développement de ces moyens.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le personnel des ministères impliqués et les universitaires sont formés et maîtrisent les techniques de modélisation des ressources en eau</li> <li>➤ B : l'étude par modèles mathématiques du fonctionnement hydrologique des bassins et sous bassins hydrographiques est réalisée</li> <li>➤ C : l'étude par modèles mathématiques du fonctionnement hydrogéologique des principaux systèmes aquifères du Togo est réalisée;</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des modèles hydrologiques et hydrogéologiques courants sur le marché ;</li> <li>- Former le personnel des ministères impliqués et les universitaires sur les techniques de modélisations des ressources en eau et leur utilisation ;</li> <li>- Etudier le fonctionnement des bassins et sous bassins hydrographiques du Togo à l'aide des modèles hydrologiques ;</li> <li>- Etudier le fonctionnement des systèmes aquifères du Togo à l'aide des modèles hydrogéologiques ;</li> <li>- Modéliser les ressources en eau des bassins et aquifères du Togo à différentes échelles ;</li> <li>- Elaborer des documents sur le fonctionnement des bassins, sous bassins et les aquifères du Togo.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Matériels informatiques, bureautique et de télédétection, logiciels, moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Hydraulicien ou hydrologue, hydrogéologue, géologue, géographe, cartographe
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	31 050 000
	Assistance technique nationale	20 000 000
	Assistance technique internationale	40 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	16 500 000
	Equipement (investissement)	95 000 000
	Consommables (fonctionnement)	30 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	11 627 500
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>244 177 500</b>
<b>Charges récurrentes</b>	5 000 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau, TdE Partenaires : Universités	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Toutes les structures intervenant dans le secteur de l'eau, les étudiants, les universitaires	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	

<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-1)</li> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine (Action N°D3-2)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de techniciens formés</li> <li>- Nombre de logiciels de modélisation acquis</li> <li>- Nombre de modèles numériques élaborés</li> <li>- Documents ou supports disponibles</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action N°D3-10</b> <b>Domaine d'action N°3 :</b> Instruments de gestion		<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer les connaissances sur l'impact des divers prélèvements et les changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes et proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques.
<b>Objectif</b>	Elaborer une étude exhaustive sur l'impact des changements climatiques et les divers prélèvements sur les ressources en eau et les écosystèmes afin d'améliorer la planification et la réalisation de divers ouvrages et aménagements et garantir aux générations présentes et futures des ressources naturelles disponibles et suffisantes dans la perspective d'un développement durable.	
<b>Justification</b>	Pour l'ensemble du pays, théoriquement les prélèvements totaux d'eau de surface et d'eau souterraine restent globalement insignifiants par rapport aux ressources en eau disponibles annuellement. Toutefois des problèmes de disponibilité et/ou de qualité (salinité, pollution) peuvent se poser localement. A ces problèmes s'y ajoutent ceux relatifs aux changements climatiques qui ont un impact sérieux sur les ressources naturelles en général et les ressources en eau en particulier. Des études portant sur l'impact combiné des prélèvements d'eau et changements climatiques sur les ressources en eau deviennent de nos jours incontournables pour une gestion équilibrée.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : des études sur la connaissance de l'incidence de divers prélèvements et changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes sont réalisées au niveau de chaque bassin ;</li> <li>➤ B : les adaptations nécessaires (changements climatiques, débits de prélèvement) sur les ressources en eau sont élaborées et appliquées ;</li> <li>➤ C : les capacités des divisions et des directions régionales (environnement, eau, assainissement) sont renforcées afin de les rendre plus opérationnelles.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des études au niveau de chaque bassin pour la connaissance de l'incidence de divers prélèvements et changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes ;</li> <li>- Mettre en œuvre les conclusions et recommandations de ces études ;</li> <li>- Faire un inventaire des ouvrages hydrauliques de prélèvements d'eau dans les différents bassins hydrographiques ;</li> <li>- Développer de façon participative les adaptations nécessaires (changements climatiques, débits de prélèvement) pour une gestion rationnelle et durable des ressources en eau ;</li> <li>- Renforcer les capacités des divisions et des directions régionales (environnement, eau, assainissement) afin de les rendre plus opérationnelles.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, matériel hydrométrique et piézométrique, matériel roulant
	<i>Ressources humaines</i>	Des ingénieurs, aménagistes ; des environnementalistes, les communautés locales
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	4 500 000
	Assistance technique nationale	6 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	10 000 000
	Equipement (investissement)	50 000 000
	Consommables (fonctionnement)	5 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	3 775 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>74 775 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	20 000 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, Direction Générale des Mines et de la Géologie	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais et communautés locales	

<b>Planning d'exécution</b>	3 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	Rapports d'études au niveau de chaque bassin pour la connaissance de l'incidence de divers prélèvements d'eau sur les ressources en eau et les écosystèmes
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D3-11</b> <b>Domaine d'action N°3 :</b> Instruments de gestion	<b>Intitulé de l'action :</b> Etablir des monographies des ressources en eau pour chaque bassin y compris les aquifères sous-jacents	
<b>Objectif</b>	Disposer des connaissances (quantité, qualité, usages...) sur les ressources en eau de chaque bassin et chaque système aquifère.	
<b>Justification</b>	La mise en valeur des ressources en eau nécessite une meilleure connaissance de celles-ci pour permettre leur exploitation rationnelle.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un rapport technique sur les ressources en eau de chaque bassin est disponible ;</li> <li>➤ B : une monographie des ressources en eau est réalisée pour chaque bassin.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des recherches documentaires ;</li> <li>- Rassembler les données hydrologiques et hydrogéologiques et informations disponibles ;</li> <li>- Faire une analyse critique des données et informations recueillies en mettant en exergue les potentiels en eau au niveau de chaque bassin ainsi que les opportunités de mobilisation et d'aménagement ;</li> <li>- Produire un rapport technique ;</li> <li>- Etablir des monographies à partir des données recueillies.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Disponibilité des données hydrologiques et hydrogéologiques fiables	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Consultants, Techniciens de la DGEA
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	6 000 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	180 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	5 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	2 400 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
	Imprévus (5%)	9 720 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>204 120 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires :	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (Action N°D3-1)</li> <li>- Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine (Action N°D3-2)</li> <li>- Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIE) (Action N°D3-4)</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport technique sur les ressources en eau ;</li> <li>- Nombre de monographies réalisées</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N°4 : Cadre économique et financier**

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D4-1</b> <b>Domaine d'action N°4 :</b> Cadre économique et financier	<b>Intitulé de l'action</b> Organiser et tenir une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PANGIRE.	
<b>Objectif</b>	Mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau	
<b>Justification</b>	Le PANGIRE, dès son adoption par le Gouvernement, deviendra l'instrument national de référence pour concrétiser les orientations politiques en matière de gestion de l'eau et pour mettre en œuvre la GIRE. L'Etat, avec ses ressources internes, n'aura pas la capacité financière pour assumer tout seul le financement de la totalité de la mise en œuvre de toutes les actions prévues dans les délais retenus. Il est donc nécessaire d'organiser une table ronde avec les partenaires techniques et financiers pour solliciter leurs appuis à la mise en œuvre du PANGIRE.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : des documents préparatoires préalables sont conçus et élaborés ;</li> <li>➤ B : une tournée de promotion de PANGIRE est réalisée auprès des partenaires techniques et financiers ;</li> <li>➤ C : la table ronde est organisée ;</li> <li>➤ D: des intentions de contributions financières de la part de partenaires sont enregistrées.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un groupe de travail opérationnel pour préciser les grandes orientations du processus menant à la tenue de la table ronde et veiller à sa bonne préparation ;</li> <li>- Recruter un consultant spécialisé dans l'organisation des conférences sectorielles ;</li> <li>- Elaborer des documents (plaquette, Power Point etc.) de présentation du PANGIRE, en français et en anglais (supports papiers et CD) ;</li> <li>- Informer les donateurs de la place sur les activités de la table ronde et solliciter leurs appuis ;</li> <li>- Organiser une tournée de promotion de PANGIRE et de plaidoyer auprès des donateurs potentiels ;</li> <li>- Organiser et tenir une table ronde des partenaires techniques et financiers ;</li> <li>- Rédiger le rapport final à l'issue de la table ronde.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Le Plan d'Actions National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) est adopté par le Gouvernement	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, matériels et fournitures de bureau
	<i>Ressources humaines</i>	Consultant international ou international, Cadres des Ministères en charge de l'Eau et en charge des finances
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	3 000 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	25 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	10 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	40 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	5 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	4 150 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>87 150 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère en charge de la Coopération, Ministère en charge des Finances	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	6 mois	

<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	Rapport de la table ronde
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

**PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action**

<b>Action N°D4-2</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place et rendre opérationnel le Fonds de gestion des ressources en eau économique et financier	
<b>Domaine d'action N°4 :</b> Cadre économique et financier			
<b>Objectif</b>	Mobiliser et disposer les ressources financières pour financer les initiatives et efforts pour la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo.		
<b>Justification</b>	<p>Le sous-secteur ressource en eau ne dispose pas d'assez de ressources financières propres pour relever les nombreux défis dont il fait face. D'où la nécessité de développer des stratégies de mobilisation des ressources financières propres à ce sous-secteur qui constitue le pilier de tout le secteur, car sans une gestion rationnelle des ressources en eau, tout projet d'investissement dans le secteur est voué à l'échec.</p> <p>Le fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau créé par le code de l'eau et alimenté essentiellement par les produits des redevances et amendes perçues, les subventions de l'Etat, les financements / crédits provenant des institutions de coopération internationale, est destiné au financement des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion intégrée des ressources en eau, notamment la planification participative au niveau des bassins et au niveau national ;</li> <li>- l'inventaire des ressources en eau et la mise à jour du système intégré d'information sur l'eau ;</li> <li>- la police de l'eau ;</li> <li>- la protection des ressources en eau et les campagnes de sensibilisation des usagers ;</li> <li>- l'appui au développement, à l'entretien et à l'exploitation des aménagements et ouvrages hydrauliques.</li> </ul> <p>La mise en place de ce fonds est donc indispensable pour la mise en œuvre de la GIRE.</p>		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le fonds est créé statutairement et finance les activités liées aux ressources en eau ;</li> <li>➤ B : les instances sont nommées ;</li> <li>➤ C : les réseaux de collecte des redevances et taxes sont installés et fonctionnels ;</li> <li>➤ D : un répertoire des activités sujettes aux taxes et redevances est disponible ;</li> <li>➤ E : les modalités d'applications des dispositions de textes de lois sont clarifiées et connues par les différents usagers de l'eau.</li> </ul>		
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger et proposer les textes statutaires du fonds et les faire adopter en Conseil des Ministres</li> <li>- Définir les missions réelles du fonds national de l'eau ;</li> <li>- Définir les différentes instances ou réseaux de collecte des redevances et taxes sur le terrain ;</li> <li>- Répertorier par une étude les différentes activités pouvant être sujettes aux taxes et redevances au niveau de chaque commune;</li> <li>- Définir les modalités pratiques d'application des lois et règlements en ce qui concerne la collecte et l'affectation des contributions financières (taxes, redevances, subventions, incitations, exonérations, etc.) ;</li> <li>- Recruter le personnel du fonds et le rendre opérationnel</li> </ul>		
<b>Préalables</b>	La loi portant Code de l'eau est votée par l'Assemblée Nationale.		
<b>Risques</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration	
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres du Ministère en charge de l'eau et des Finances	
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	2 700 000	
	Assistance technique nationale	7 500 000	
	Assistance technique internationale	10 000 000	
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0	
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	15 000 000	
	Equipement (investissement)	0	
	Consommables (fonctionnement)	0	
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	
	Imprévus (5%)	1 760 000	
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>36 960 000</b>	
<b>Charges récurrentes</b>	30 000 000 FCFA		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais		
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministère en charge des Finances		

<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais
<b>Planning d'exécution</b>	1 an
<b>Relations avec autres actions</b>	Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau (Action N°1-1)
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organe chargé de la gestion du fonds disponible</li> <li>- Compte du fonds existant</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D4- 3</b> <b>Domaine d'action N°4:</b> Cadre économique et financier	<b>Intitulé de l'action :</b> Etablir les partenariats publics et privés pour le financement des actions de la GIRE	
<b>Objectif</b>	Encourager les secteurs public et privé à financer les programmes/projets dans le secteur de l'eau.	
<b>Justification</b>	Les programmes dans le secteur de l'eau ont été réalisés grâce à une contribution importante de financements internationaux, ce qui a conduit à augmenter de façon importante la dette extérieure. Le total des investissements réalisés dans le secteur a connu ces dernières années une tendance à la baisse due à la diminution des financements des bailleurs de fonds. Des progrès significatifs ne pourront être envisagés dans les prochaines années qu'avec la mobilisation des ressources internes tant publiques que privées.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le secteur privé national est sensibilisé et a compris la nécessité d'investir dans l'eau</li> <li>➤ B : la politique fiscale basée sur les principes « utilisateur = payeur » et « pollueur= payeur » est connue et appliquée ;</li> <li>➤ C : les stratégies de mobilisation des ressources financières internes (public et privé) sont élaborées,</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les acteurs publics, privés à financer les programmes dans le secteur de l'eau;</li> <li>- Sensibiliser les acteurs publics, privés sur la politique fiscale basée sur les principes « préleveur= payeur » et « pollueur= payeur » ;</li> <li>- Appliquer intégralement la politique fiscale basée sur les principes « préleveur= payeur » et « pollueur= payeur » ;</li> <li>- Mettre un mécanisme de financement public des ressources en eau;</li> <li>- Elaborer les stratégies de mobilisation des ressources financières internes</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, matériel bureautique et informatique
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres du Ministère en charge de l'eau et les acteurs impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 800 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	60 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	3 250 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>70 050 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Acteurs publics et privés impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais, les acteurs publics et privés	
<b>Planning d'exécution</b>	6 mois	
<b>Relations avec autres actions</b>	Organiser et tenir une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PANGIRE (Action N°D4-1)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'ateliers</li> <li>- Part du privé dans le financement de l'eau</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D4-4</b> <b>Domaine d'action N°4:</b> Cadre économique et financier	<b>Intitulé de l'action :</b> Élaborer une stratégie nationale d'investissement dans les activités de valorisation économique de l'eau	
<b>Objectif</b>	Développer et diversifier les activités économiques basées sur le secteur de l'eau	
<b>Justification</b>	A ce jour, la plupart des investissements dans le secteur de l'eau au Togo concernent essentiellement l'approvisionnement en eau potable qui est considéré comme une action à caractère social. En dehors de ce sous-secteur, il existe d'autres potentialités d'investissement pouvant générer des richesses (agriculture, hydroélectricité, tourisme...) qu'il conviendrait de promouvoir afin d'améliorer le poids de l'eau dans l'économie du pays.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les potentialités de valorisation économique de l'eau et les besoins en investissement correspondants sont évalués ;</li> <li>➤ B : les impacts économiques de la valorisation des ressources en eau sont connus ;</li> <li>➤ C : une stratégie nationale d'investissement dans les activités de valorisation économiques de l'eau est élaborée et disponible.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un inventaire des potentialités de valorisation économique de l'eau et les besoins en investissement correspondants (agriculture, aquaculture, d'aménagement des abords des lagunes, des cascades et des rivières irrigation, hydraulique industrielle, énergie hydroélectrique...);</li> <li>- Faire une étude d'impacts économiques de la valorisation des ressources en eau ;</li> <li>- Elaborer une stratégie nationale d'investissement dans les activités de valorisation économiques de l'eau.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadre de l'Administration (Ministère en charge de l'eau, et autres ministères impliqués), Experts nationaux et internationaux
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	3 000 000
	Assistance technique nationale	15 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	15 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	2 000 000
	Imprévus (5%)	1 750 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>36 750 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministères en charge de l'Energie, de l'Agriculture, du Tourisme, du Développement, de l'Economie, etc.	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Population Togolaise	
<b>Planning d'exécution</b>	6 mois	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'étude</li> <li>- Document de stratégie</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N°5 : Renforcement des capacités**

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action N°D5-1</b> <b>Domaine d'action N°5 :</b> Renforcement des capacités		<b>Intitulé de l'action :</b> Réaliser l'adéquation des ressources humaines des structures impliquées dans la mise en œuvre de la GIRE en fonction de la nouvelle répartition des charges liée à la restructuration des services (plaider pour recrutement de personnel, renforcement de capacité du personnel).
<b>Objectif</b>	Etablir un diagnostic des ressources humaines des départements en charge de l'eau aux niveaux central et déconcentré et définir les effectifs du personnel en quantité et en qualité (diplôme, formations, profil) existants et à recruter, ainsi que la répartition rationnelle de ce personnel dans chaque département en charge de l'eau.	
<b>Justification</b>	<p>Aucune politique ne peut se faire sans des ressources humaines qualifiées, compétentes et suffisantes pour sa mise en œuvre. Les structures du secteur de l'eau à créer ou à réformer ne seront pleinement efficaces que si elles sont dotées des moyens proportionnés à leurs missions.</p> <p>Les structures publiques étatiques du secteur de l'eau sont caractérisées par une faible capacité tant en effectif qu'en qualification de leurs ressources humaines. Le renforcement des capacités de tous les acteurs en général et ceux des structures publiques étatiques du secteur de l'eau en particulier, est une priorité et une exigence pour assurer une gouvernance et une mise en valeur durable des ressources en eau afin de garantir le développement socio-économique aux générations présentes et futures.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : l'état des lieux des besoins en personnel est réalisé ;</li> <li>➤ B : un plan de formation et de recyclage est élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>➤ C : le recrutement du personnel est réalisé selon les vrais besoins ;</li> <li>➤ D : les structures administratives sont dotées de personnel compétent et adéquat.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux des besoins en effectif et en qualité du personnel existant et à recruter à tous les niveaux (administration publique centrale et déconcentrée) ;</li> <li>- Procéder au recrutement du personnel nécessaire pour combler le déficit suivant les nouvelles attributions ;</li> <li>- Elaborer un plan de formation (formation/recyclage) en fonction des besoins identifiés ;</li> <li>- Mettre en œuvre le plan de formation ;</li> <li>- Rendre les structures administratives opérationnelles.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, matériel bureautique informatique
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA et les Institutions impliquées
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	500 000
	Assistance technique nationale	2 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	50 000 000
	Equipement (investissement)	50 000 000
	Consommables (fonctionnement)	10 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	5 625 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>118 125 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires techniques et financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministères impliqués dans le secteur de l'eau, Organisations de la Société Civile	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	

<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	Nombre de cadres recrutés et recyclés
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D5-2</b> <b>Domaine d'action N°5 :</b> Renforcement des capacités		<b>Intitulé de l'action :</b> Concevoir et mettre en œuvre un programme de campagnes de communication sociale pour la promotion de la GIRE
<b>Objectif</b>	Obtenir l'adhésion de la population et des décideurs à l'approche GIRE à travers les campagnes de sensibilisation	
<b>Justification</b>	La GIRE est l'affaire de tous (décideurs politiques, leaders d'opinion, organisations de la société civile, jeunesse, grand public, etc.). Dans la situation actuelle, la plupart de tous ces acteurs sont très peu informés sur le concept et la problématique de la GIRE. Pour les amener à adopter des comportements favorables à la mise en œuvre de la GIRE, il y a nécessité d'organiser des campagnes de communication à leur endroit.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les outils de communication sont élaborés, traduits et diffusés</li> <li>➤ B : un plan de communication est élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>➤ C : les différents acteurs du secteur de l'eau sont informés, formés et sensibilisés sur les principes de la GIRE et les ont adoptés;</li> <li>➤ C : la population et les décideurs sont bien informés sur les principes de la GIRE et les mettent en œuvre.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, éditer et diffuser les outils de communication à partir des documents GIRE existants (code de l'eau et textes d'application, politique nationale de l'eau)</li> <li>- Traduire les différents outils de communication édités en langues locales ;</li> <li>- Elaborer un plan de mise en œuvre des outils et techniques de communication réalisés;</li> <li>- Organiser des séances de formation sur la prise en compte du genre dans la GIRE au niveau de toutes les couches sociales et des groupes socioprofessionnelles ;</li> <li>- Concevoir et animer des émissions (interactives ou documentaires) télévisées et radiophoniques sur la problématique de la GIRE et ses enjeux ;</li> <li>- Réaliser des supports de communication adéquats (contes, légendes, proverbes....) pour sensibiliser la population sur la GIRE ;</li> <li>- Organiser des séances de sensibilisation au profit des organes locaux de gestion et les communautés sur la problématique de la GIRE et ses enjeux.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Adopter tous les textes relatifs à la GIRE	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et les moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Consultant national, Cadres des ministères en charge de l'eau, des actions sociales, Ministère de la Communication
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	31 000 000
	Assistance technique nationale	30 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	50 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	5 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	10 800 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>226 800 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère en charge de la Communication, Ministère de l'Action Sociale, ONG, Agence commerciale	

<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Collectivités locales, organisations de la société civile, décideurs politiques, leaders d'opinion, jeunesse et grand public togolais.
<b>Planning d'exécution</b>	5 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des collectivités territoriales, des ONG et des organisations de la société civile en matière de GIRE en intégrant l'aspect genre (Action N°D5-3)</li> <li>- Renforcer le système éducatif par rapport à la GIRE à différents niveaux d'enseignement au Togo (Action N°D5-4)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication</li> <li>- Rapport de séances de sensibilisation</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>			
<b>Action N°D5-3</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer les capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile en matière de GIRE en intégrant l'approche genre	
<b>Domaine d'action N°5 :</b> Renforcement des capacités			
<b>Objectif</b>	Améliorer les capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile dans la maîtrise de leurs domaines de compétences en matière de gestion des ressources en eau et parvenir à créer un équilibre nécessaire dans la participation non seulement des femmes mais aussi des jeunes et de toutes les catégories sociales défavorisées dans le processus GIRE au Togo.		
<b>Justification</b>	Le renforcement des capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile concerne les moyens à mettre en œuvre pour qu'ils soient en mesure d'accomplir les diverses missions qui leur sont confiées. Ces moyens concernent les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières. Un accent particulier sera mis sur l'intégration transversale du genre dans le processus GIRE.		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les collectivités territoriales, les ONG et la société civile sont formées sur la GIRE ;</li> <li>➤ B : les collectivités territoriales, les ONG et les organisations, de la société civile sont appuyées en moyens dans la mise en œuvre de leurs missions;</li> <li>➤ C : la coordination de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement du niveau commun est assurée;</li> <li>➤ D : une stratégie globale de l'intégration du genre dans le processus GIRE est élaborée et mise en œuvre</li> </ul>		
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les collectivités territoriales, les organisations de la société civile sur la GIRE ;</li> <li>- Appuyer les collectivités territoriales, les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de leurs missions;</li> <li>- Assurer la coordination de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement au niveau communal;</li> <li>- Elaborer une stratégie globale de l'intégration du genre dans le processus GIRE</li> </ul>		
<b>Préalables</b>			
<b>Risques</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration	
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGEA assistés d'un consultant national	
<b>Estimation du budget</b>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 000 000
		Assistance technique nationale	2 000 000
		Assistance technique internationale	0
		Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
		Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	150 000 000
		Equipement (investissement)	100 000 000
		Consommables (fonctionnement)	5 000 000
		Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
		Imprévus (5%)	12 750 000
		<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>270 750 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	10 000 000 FCFA		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais		
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministre en charge de l'eau Partenaires : PNE-Togo, ONGs, collectivités locales et Ministère en charge de l'action sociale		
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	ONGs, Collectivités locales, groupes défavorisés et marginalisés		
<b>Planning d'exécution</b>	1 an		

<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de représentants des collectivités territoriales et ONG/OSC formés avec priorité à la femme sur la GIRE</li> <li>- Rapport de formation</li> <li>- Document de stratégie</li> <li>- Niveau d'acquisition des connaissances sur la GIRE</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D5-4</b> <b>Domaine d'action N°5 :</b> Renforcement des capacités		<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer le système éducatif par rapport à la GIRE à différents niveaux d'enseignement au Togo
<b>Objectif</b>	Intégrer le concept GIRE dans les programmes d'enseignement à différents niveaux	
<b>Justification</b>	La réussite de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dépend beaucoup de l'adhésion de tous les acteurs au processus GIRE. Or au Togo, très peu de personnes connaissent et comprennent le concept de la GIRE. Leur adhésion à ce concept ne peut se faire sans une bonne stratégie de communication, d'information, de formation et d'éducation. Pour assurer la maîtrise progressive du concept de la GIRE par les générations futures, il est nécessaire que des notions de base de la GIRE soient enseignées dans les écoles primaires, les établissements secondaires, les universités et dans les écoles de formation professionnelle.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les programmes de cours sur la GIRE sont définis ;</li> <li>➤ B : les enseignants sont formés sur le concept GIRE ;</li> <li>➤ C : les matières sur le concept GIRE sont dispensées à tous les niveaux de l'enseignement ;</li> <li>➤ D : les apprenants et les enseignants connaissent le concept GIRE;</li> <li>➤ D : Une interface entre les cursus universitaires et les structures générationnelles chargées de la gestion de l'eau est créée.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un manuel pédagogique sur la GIRE pour le niveau primaire ;</li> <li>- Elaborer un manuel de la GIRE pour le niveau secondaire ;</li> <li>- Sensibiliser et former les enseignants du primaire et du secondaire sur l'utilisation des manuels pédagogiques de GIRE ;</li> <li>- Créer une interface entre les cursus universitaires et les structures opérationnelles chargées de la gestion de l'eau ;</li> <li>- Introduire la matière GIRE dans les programmes éducatifs nationaux ;</li> <li>- Organiser des stages de formation au bénéfice des étudiants et les couches socio-professionnelles.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Matériel didactique et bureautique
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres des ministères chargés de l'eau et de l'éducation nationale
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	7 500 000
	Assistance technique nationale	12 500 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	350 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	500 000 000
	Equipement (investissement)	15 000 000
	Consommables (fonctionnement)	30 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	65 825 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>980 825 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	30 000 000FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau, Partenaires : Ministère en charge de l'éducation	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Ministère en charge de l'éducation Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	5 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>	Concevoir et mettre en œuvre un programme de campagnes de communication sociale pour la promotion de la GIRE (décideurs politiques, leaders d'opinion, organisations de la société civile, jeunesse, grand public, etc.) (Action N°D5-2)	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manuels édités et distribués</li> <li>- Nombre de formateurs formés</li> <li>- Nombre d'écoles ayant introduit la matière GIRE dans leur programme d'enseignement</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D5-5</b> <b>Domaine d'action N°5 :</b> renforcement des capacités	<b>Intitulé de l'action :</b> Etude prospective sur les zones à ressources en eau difficilement mobilisables	
<b>Objectif</b>	Trouver des solutions pour satisfaire les besoins en eau des populations dans les zones hydrogéologiquement difficiles.	
<b>Justification</b>	Le Togo présente certaines zones où il est très difficile de mobiliser les ressources en eau souterraines quantitativement ou qualitativement (contact socle et sédimentaire, autres zones de socle ou zones à nappe salée ou contaminée). Pour résoudre le problème d'eau dans ces zones, il y a lieu de recourir à des travaux de recherche hydrogéologique approfondie ou à d'autres ressources alternatives.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les zones hydrogéologiquement difficiles sont répertoriées ;</li> <li>➤ B : les stratégies de mobilisation des ressources en eau dans ces zones sont définies et disponibles.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'inventaire des zones hydrogéologiquement difficiles du pays ;</li> <li>- réaliser les recherches hydrogéologiques approfondies par application des techniques ou procédés modernes avérés ;</li> <li>- Produire les rapports techniques avec des recommandations nécessaires (en cas de résultats négatifs, proposer des solutions alternatives).</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Matériels roulants, mat. géophysiques, sondeuses, mat. d'équipement des ouvrages, images satellitaires et photos aériennes
	<i>Ressources humaines</i>	Géologue, géophysicien, foreur, hydrogéologue, techniciens et ouvriers
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	7 200 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	650 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	0
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	32 860 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>690 060 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Ministère en charge des mines, Universités	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communauté et Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	Rapport technique d'étude	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N°6 : Aménagement et gestion des ressources en eau**

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action		
<b>Action N°D6-1</b> <b>Domaine d'action N°6 :</b> Mobilisation des ressources en eau		<b>Intitulé de l'action :</b> Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Mono
<b>Objectif</b>	Fixer les orientations fondamentales de mise en valeur, d'exploitation et de gestion équilibrée des ressources en eau du bassin du Mono	
<b>Justification</b>	<p>L'unité de planification et de gestion intégrée des ressources en eau définie par la loi portant Code de l'eau est le bassin versant hydrographie. Le territoire est subdivisé en trois principaux bassins hydrographiques dénommés : « bassin de la Volta », « bassin du Mono » et « bassin du LacTogo ». La loi prévoit également la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par bassins, sous-bassins ou groupe de bassins, en tenant compte le cas échéant des masses d'eau souterraines qui y sont rattachées. Les SDAGE fixent les orientations fondamentales de mise en valeur, d'exploitation et de gestion des ressources en eau à l'échelle de chaque bassin ou groupe de bassins. Tout programme de mise en valeur des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant, de même que toutes décisions administratives relatives à la gestion des ressources en eau du bassin doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du bassin concerné.</p> <p>Le bassin du Mono, d'une superficie de 21 300 km<sup>2</sup> (38% du territoire), abrite environ 24 % de la population togolaise et renferme des ressources en eau de surface abondantes et souterraine très limitées. La présente action se justifie par la nécessité d'élaborer un SDAGE pour ce bassin afin de permettre une gestion coordonnée et décentralisée de ses ressources en eau et contribuer à la mise en œuvre d'un développement qui s'insère dans le long terme et qui ne porte pas atteinte au patrimoine que constituent les ressources en eau de ce bassin.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le cadre stratégique du SDAGE du Mono est élaboré ;</li> <li>➤ B : l'état des lieux du bassin du Mono est réalisé et les enjeux pour chaque thématique sont identifiés et traduits en objectifs ;</li> <li>➤ C : le SDAGE du bassin du Mono est élaboré et disponible.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux du bassin et identifier les enjeux et objectifs pour un horizon de 10 ans ;</li> <li>- Elaborer un SDAGE et la mise en valeur des ressources en eau du bassin du Mono ;</li> <li>- Mettre en place une équipe de suivi de l'étude ;</li> <li>- Elaborer et valider le cadre stratégique du SDAGE.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de l'eau voté par l'Assemblée Nationale</li> <li>- Décret pris en conseil des ministres fixant les procédures pour l'élaboration, la discussion et l'approbation de schémas directeurs</li> </ul>	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation et moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Cadre de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement, Consultants/Bureaux d'études et autres ministères impliqués
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	60 000 000
	Assistance technique nationale	18 000 000
	Assistance technique internationale	430 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Équipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	4 800 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	30 640 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>643 440 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge l'eau Partenaires :	

<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Volta (Action N°6-2)</li> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Lac Togo (Action N°6-3)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document du cadre stratégique de la réalisation du SDAGE</li> <li>- Etat des lieux du bassin avec définition des enjeux et des objectifs</li> <li>- SDAGE</li> </ul>
<b>Observations</b>	<p>Financement à rechercher</p> <p>Le bassin du Mono étant partagé avec le Bénin. De ce fait, le projet pourrait concerner le bassin sur toute son étendue jusqu'au Bénin. Les contacts pourront être pris avec les autorités béninoises pour étudier les possibilités de réaliser conjointement cette étude.</p>

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D6-2</b> <b>Domaine d'action N°6 :</b> Mobilisation des ressources en eau	<b>Intitulé de l'action :</b> Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Volta	
<b>Objectif</b>	Fixer les orientations de mise en valeur, d'exploitation et de gestion équilibrée des ressources en eau du bassin de la Volta	
<b>Justification</b>	<p>L'unité de planification et de gestion intégrée des ressources en eau définie par la loi portant Code de l'eau est le bassin versant hydrographie. Le territoire est subdivisé en trois principaux bassins hydrographiques dénommés : « bassin de la Volta », « bassin du Mono » et « bassin du LacTogo ». La loi prévoit également la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par bassins, sous-bassins ou groupe de bassins, en tenant compte le cas échéant des masses d'eau souterraines qui y sont rattachées. Les SDAGE fixent les orientations fondamentales de mise en valeur, d'exploitation et de gestion des ressources en eau à l'échelle de chaque bassin ou groupe de bassins. Tout programme de mise en valeur des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant, de même que toutes décisions administratives relatives à la gestion des ressources en eau du bassin doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du bassin concerné.</p> <p>Le bassin de la Volta, d'une superficie de 26 600 km<sup>2</sup> (47% du territoire), abrite environ 26 % de la population togolaise et renferme des ressources en eau de surface abondantes et souterraine très limitées. La présente action se justifie par la nécessité d'élaborer un SDAGE pour ce bassin afin de permettre une gestion coordonnée et décentralisée de ses ressources en eau et contribuer à la mise en œuvre d'un développement qui s'insère dans le long terme et qui ne porte pas atteinte au patrimoine que constituent les ressources en eau de ce bassin.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le cadre stratégique du SDAGE de la Volta est élaboré ;</li> <li>➤ B : l'état des lieux du bassin du Mono est réalisé et les enjeux pour chaque thématique sont identifiés et traduits en objectifs ;</li> <li>➤ C : le SDAGE du bassin de la Volta est élaboré et disponible</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux du bassin et identifier les enjeux et objectifs pour un horizon de 10 ans ;</li> <li>- Elaborer le SDAGE du bassin de la Volta avec un programme d'investissement séquentiel ;</li> <li>- Mettre en place une équipe de suivi de l'étude;</li> <li>- Elaborer et valider le cadre stratégique du SDAGE.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de l'eau voté par l'Assemblée Nationale</li> <li>- Décret pris en conseil des ministres fixant les procédures pour l'élaboration, la discussion et l'approbation de schémas directeurs</li> </ul>	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation
	<i>Ressources humaines</i>	Cadre de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement, Consultants/Bureaux d'études
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	60 000 000
	Assistance technique nationale	18 000 000
	Assistance technique internationale	430 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	4 800 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	30 640 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>643 440 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : AJOUTER Partenaires : AJOUTER	

<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Mono (Action N°6-1)</li> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Lac Togo (Action N°6-3)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document du cadre stratégique de la réalisation du SDAGE</li> <li>- Etat des lieux du bassin avec définition des enjeux et des objectifs</li> <li>- SDAGE</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D6-3</b> <b>Domaine d'action N°6 :</b> Mobilisation des ressources en eau	<b>Intitulé de l'action :</b> Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Lac Togo	
<b>Objectif</b>	Fixer les orientations de mise en valeur, d'exploitation et de gestion des ressources en eau dans le bassin du Lac Togo	
<b>Justification</b>	<p>L'unité de planification et de gestion intégrée des ressources en eau définie par la loi portant code de l'eau est le bassin versant hydrographique. Le territoire est subdivisé en trois principaux bassins hydrographiques dénommés : « bassin de la Volta », « bassin du Mono » et « bassin du Lac Togo ». La loi prévoit également la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par bassins, sous-bassins ou groupe de bassins, en tenant compte le cas échéant des masses d'eau souterraines qui y sont rattachées. Les SDAGE fixent les orientations fondamentales de mise en valeur, d'exploitation et de gestion des ressources en eau à l'échelle de chaque bassin ou groupe de bassins. Tout programme de mise en valeur des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant, de même que toutes décisions administratives relatives à la gestion des ressources en eau du bassin doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du bassin concerné.</p> <p>Le bassin du Lac Togo, d'une superficie de 8 000 km<sup>2</sup> (16% du territoire), abrite environ 50% de la population togolaise et renferme des ressources en eau de surface abondantes et souterraine limitées. La présente action se justifie par la nécessité d'élaborer un SDAGE pour ce bassin afin de permettre une gestion coordonnée et décentralisée de ses ressources en eau et contribuer à la mise en œuvre d'un développement qui s'insère dans le long terme et qui ne porte pas atteinte au patrimoine que constituent les ressources en eau de ce bassin.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : le cadre stratégique du SDAGE du Lac Togo est élaboré ;</li> <li>➤ B : l'état des lieux du bassin du Lac Togo est réalisé et les enjeux pour chaque thématique sont identifiés et traduits en objectifs ;</li> <li>➤ C : le SDAGE du bassin du Lac Togo est élaboré et disponible.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux du bassin et identifier les enjeux et objectifs pour un horizon de 10 ans ;</li> <li>- Elaborer le SDAGE du bassin du Lac Togo avec un programme d'investissement séquentiel ;</li> <li>- Mettre en place une équipe de suivi de l'étude ;</li> <li>- Elaborer et valider le cadre stratégique du SDAGE.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de l'eau voté par l'Assemblée Nationale</li> <li>- Décret pris en conseil des ministres fixant les procédures pour l'élaboration, la discussion et l'approbation de schémas directeurs</li> </ul>	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation
	<i>Ressources humaines</i>	Cadre de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement, Consultants/Bureaux d'études
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	60 000 000
	Assistance technique nationale	18 000 000
	Assistance technique internationale	430 000 000
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	4 800 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	30 640 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>643 440 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>		
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : ajouter	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	

<b>Planning d'exécution</b>	2 ans
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Volta (Action N°6-2)</li> <li>- Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Mono (Action N°6-1)</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document du cadre stratégique de la réalisation du SDAGE</li> <li>- Etat des lieux du bassin avec définition des enjeux et des objectifs</li> <li>- SDAGE</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

**Domaine d'action N° 7 : Conservation et protection des ressources  
en eau et de l'environnement**

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D7-1</b> <b>Domaine d'action N°:</b> Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement	<b>Intitulé de l'action :</b> Mettre en place une police de l'eau	
<b>Objectif</b>	Maintenir, dans le temps et dans l'espace, l'équilibre entre, d'une part la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et en qualité, et, d'autre part les besoins à satisfaire correspondant aux divers usages et fonction de l'eau	
<b>Justification</b>	Dans le cadre de la politique de protection et de conservation des ressources en eau, la loi portant Code de l'eau prévoit la mise en place d'une police de l'eau fonctionnelle destinée à faire respecter la réglementation sur la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources en eau. Il s'agit, en application de la loi et la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière de la gestion des ressources en eau, de mettre en place cette police de l'eau et la rendre opérationnelle.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un décret organisant la police de l'eau est pris ;</li> <li>➤ B : des modules de formation sur les questions liées à la police de l'eau sont élaborés et le personnel concerné est formé ;</li> <li>➤ C : des modèles de procès-verbaux de constatation des infractions sont conçus et adoptés en matière d'usages et de protection de l'eau ;</li> <li>➤ D : une police de l'eau opérationnelle est mise en place.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un inventaire des ressources humaines prévues dans la loi et à examiner dans quelle mesure certains corps déjà existants peuvent assurer la fonction de police de l'eau ;</li> <li>- Mettre en place et rendre opérationnelle la police de l'eau ;</li> <li>- Renforcer les capacités en termes de formation.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Code de l'eau voté par l'Assemblée Nationale, promulgué et textes d'applications élaborés et adoptés	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i> Moyens courants de l'administration	
	<i>Ressources humaines</i> Personnel de la DGEA, Consultants nationaux le diagnostic des ressources humaines et leur formation	
<b>Estimation du budget (à revoir)</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	0
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	50 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	55 000 000
	Equipement (investissement)	150 000 000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	13 000 000
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>273 000 000</b>	
<b>Charges récurrentes</b>	5 000 000 FCFA par an pour fonctionnement de la police de l'eau	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'eau Partenaires : Autres Ministères impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>	Élaborer et faire adopter les textes d'application de la loi portant Code de l'eau	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document du diagnostic des différents corps susceptibles de constituer la police de l'eau</li> <li>- Modules de formation sur les questions de l'eau disponibles pour la formation des agents concernés</li> <li>- Procès verbaux de constatation des infractions</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action																						
<b>Action N° D 7-2</b> <b>Domaine d'action N° 7:</b> Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement		<b>Intitulé de l'action :</b> Sensibiliser les industriels pour le prétraitement des eaux usées																				
<b>Objectif</b>	Lutter contre la pollution de l'environnement et préserver la santé publique en encourageant les industriels à procéder au prétraitement des eaux usées industrielles																					
<b>Justification</b>	Les eaux usées industrielles constituent une véritable source de pollution pour l'environnement et un problème majeur de santé publique. On note que dans la plupart des industries, le prétraitement des eaux usées n'est pas systématique. Le plus souvent, ces eaux usées industrielles sont directement rejetées dans la nature constituant ainsi des sources de contamination et de pathologies diverses. Le prétraitement de ces eaux est indispensable pour les rendre inoffensives et respecter les normes de rejet.																					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les industries de productions des effluents liquides sont inventoriées ;</li> <li>➤ B : les industriels sont sensibilisés sur le prétraitement des eaux usées ;</li> <li>➤ C : un appui est apporté aux industriels pour se doter d'unités de prétraitement ;</li> <li>➤ D : un mécanisme de mobilisation des fonds par les industriels pour se doter des unités de traitement est défini ;</li> <li>➤ E : les eaux usées industrielles subissent un prétraitement avant le rejet</li> </ul>																					
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et inventorier les industriels qui produisent des eaux usées;</li> <li>- Elaborer un document de sensibilisation sur le prétraitement des eaux usées à l'attention des industriels, y compris une information sur les dispositions légales et réglementaires en la matière.</li> <li>- Organiser des visites d'information et de sensibilisation auprès des industriels et les entreprises à haut risque de pollution (imprimeries, photographes, grands garages, etc.) ciblées soit individuelles, soit par petits groupes selon les types de pollution concernés.</li> <li>- Apporter un appui aux industriels pour concevoir des projets de prétraitement des eaux usées et pour rechercher les financements.</li> <li>- Mettre en œuvre un dispositif opérationnel de suivi-contrôle du prétraitement des eaux usées.</li> </ul>																					
<b>Préalables</b>																						
<b>Risques</b>																						
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration																				
	<i>Ressources humaines</i>	Ingénieurs et techniciens de l'action sanitaire,																				
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td style="text-align: right;">5 400 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td style="text-align: right;">10 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td style="text-align: right;">2 500 000</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td style="text-align: right;">5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement (investissement)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td style="text-align: right;">1 145 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>24 045 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	5 400 000	Assistance technique nationale	10 000 000	Assistance technique internationale	0	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	2 500 000	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	5 000 000	Equipement (investissement)	0	Consommables (fonctionnement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (5%)	1 145 000	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>24 045 000</b>
Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	5 400 000																					
Assistance technique nationale	10 000 000																					
Assistance technique internationale	0																					
Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	2 500 000																					
Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	5 000 000																					
Equipement (investissement)	0																					
Consommables (fonctionnement)	0																					
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																					
Imprévus (5%)	1 145 000																					
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>24 045 000</b>																					
<b>Charges récurrentes</b>																						
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :																					

<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Universités, ministère chargé de l'industrie, de la communication
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, industriels et Etat Togolais
<b>Planning d'exécution</b>	1 an
<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de sensibilisation élaboré</li> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation tenues</li> <li>- Nombre d'industrie ayant installé d'unité de prétraitement</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N°D7-3</b> <b>Domaine d'action N°7:</b> Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement		<b>Intitulé de l'action :</b> Promouvoir les activités de reforestation des zones dégradées et sensibles.
<b>Objectif</b>	Restaurer la flore dans les zones dégradées et sensibles	
<b>Justification</b>	Aujourd'hui de grandes superficies de terre sont dépourvues de leur végétation naturelle à cause de la coupe anarchique du bois (bois de chauffe et surtout du bois d'œuvre), des cultures itinérantes sur brûlis, des feux de brousse répétés, etc.. Cette destruction a pour conséquence les phénomènes climatiques inhabituels : rareté des pluies, prolongement de la saison sèche et de l'harmattan, assèchement des rivières, accélération de l'érosion des sols entraînant la diminution des rendements agricoles et sensibles	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les zones dégradées sont identifiées et inventoriées ;</li> <li>➤ B : les collectivités locales sont informées et sensibilisées et ont adhéré au processus de reboisement ;</li> <li>➤ C : un appui financier et technique est apporté aux collectivités pour la mise en place des pépinières et la mise en terre des plants ;</li> <li>➤ D : la participation des populations aux actions de reboisement est effective ;</li> <li>➤ E : d'autres sources d'énergie alternatives sont vulgarisées ;</li> <li>➤ F : le suivi/évaluation est assuré.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les zones dégradées sur le plan national;</li> <li>- Procéder à la sensibilisation et à la négociation avec les collectivités locales en vue de requérir leur adhésion ;</li> <li>- Utiliser les méthodes participatives pour faire prendre conscience aux collectivités locales sur les dangers de la dégradation des zones identifiées ;</li> <li>- Appuyer techniquement et financièrement les collectivités locales dans la mise en place des pépinières et la mise en terre des plants ;</li> <li>- Promouvoir et vulgariser d'autres sources d'énergie alternatives ;</li> <li>- Faire le suivi-évaluation.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	-	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Matériels pour reboisement, plants
	<i>Ressources humaines</i>	Cadres du Ministère de l'Environnement (ingénieurs forestiers, sociologues, aménagistes, population locale)
<b>Estimation du budget</b>	Functionnaires et agents de l'Etat, personnel national	4 000 000
	Assistance technique nationale	4 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	75 000 000
	Equipement (investissement)	350 000 000
	Consommables (fonctionnement)	5 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	21 500 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>459 500 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	10 000 000 FCFA	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières Partenaires : Ministère en charge de l'Eau, Collectivités locales et ONGs	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés rurales	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie reboisée et entretenue</li> <li>- Kilomètres de berges protégés</li> </ul>	
<b>Observations</b>	Financement à rechercher	

**Domaine d'action N° 8 : Risques liés à l'eau**

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>																						
<b>Action N° D 8.1</b> <b>Domaine d'action N°8 : Risques liés à l'eau</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Informer les communautés et les usagers sur les risques liés aux pollutions des ressources en eau.																					
<b>Objectif</b>	Renforcer les capacités des populations en matière de conservation des ressources en eau.																					
<b>Justification</b>	Les cours et plans d'eau sont devenus des dépotoirs privilégiés des riverains et des exutoires des industries. Ils y débarrassent les déchets encombrants et les eaux usées sans prétraitement. Ce qui occasionne la pollution et l'eutrophisation de ces cours et plans d'eau.																					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un plan de communication est élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>➤ B : les populations sont conscientes des conséquences des pollutions et observent désormais des règles de salubrité publique.</li> </ul>																					
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;</li> <li>- Elaborer des supports de sensibilisation sur la culture de l'eau et la protection des cours et plans d'eau ;</li> <li>- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés et usagers sur les risques liés aux pollutions.</li> </ul>																					
<b>Préalables</b>																						
<b>Risques</b>																						
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration																				
	<i>Ressources humaines</i>	Ingénieurs et techniciens des Ministères en charge de la communication, de l'Eau, de la Santé																				
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td>900 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td>5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td>20 000 000</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td>4 000 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement (investissement)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td>1 620 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td><b>34 020 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	900 000	Assistance technique nationale	5 000 000	Assistance technique internationale	0	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	20 000 000	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	4 000 000	Equipement (investissement)	0	Consommables (fonctionnement)	2 500 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (5%)	1 620 000	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>34 020 000</b>
	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	900 000																				
	Assistance technique nationale	5 000 000																				
	Assistance technique internationale	0																				
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	20 000 000																				
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	4 000 000																				
	Equipement (investissement)	0																				
	Consommables (fonctionnement)	2 500 000																				
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																				
	Imprévus (5%)	1 620 000																				
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>34 020 000</b>																					
<b>Charges récurrentes</b>																						
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais																					
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère de la Santé Partenaires : Ministères en charge de l'eau , Ministère de l'Environnement Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Universités																					
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés et Etat Togolais																					
<b>Planning d'exécution</b>	1 an																					
<b>Relations avec autres actions</b>																						
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication</li> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation tenues</li> <li>- Nombre d'émissions audiovisuelles réalisées</li> <li>- Nombre de supports de publicités élaborés</li> </ul>																					
<b>Observations</b>	Financement à rechercher																					

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action																						
<b>Action N° D 8.2</b> <b>Domaine d'action N° 8 : Risques liés à l'eau</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer la protection des communautés et des usagers contre les risques liés à l'eau																				
<b>Objectif</b>	Minimiser la vulnérabilité des communautés et des usagers contre les risques liés à l'eau																					
<b>Justification</b>	De nombreuses zones inondables sont occupées et bâties. La conception, l'exécution et l'exploitation des ouvrages et bâtiments, à usage ou non d'habitation, ne respectent pas le libre écoulement des eaux. Pour pallier à une telle situation qui augmente les risques liés à l'eau, il devient urgent d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques locales et schémas locaux permettant de déterminer les zones à l'intérieur desquelles l'édification et la construction de bâtiments, à usage d'habitation ou non sont interdites ou subordonnées à l'observation des prescriptions spéciales en raison des risques d'inondations, d'érosion, de glissement de terrain, d'atteinte à la qualité de l'eau, des dangers pour la population, des difficultés possibles d'approvisionnement en eau ou encore des obstacles à la réalisation de l'assainissement.																					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les zones à risques sont identifiées et inventoriées ;</li> <li>➤ B : les contraintes d'aménagement des zones à risques sont définies ;</li> <li>➤ C : les capacités des communes sont renforcées en matière des risques liés à l'eau.</li> </ul>																					
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les zones à risques (inondation et érosion) et non habitables sur l'ensemble du territoire ;</li> <li>- Définir les contraintes d'aménagement dans les zones à risques ;</li> <li>- Renforcer les capacités des structures nationales en matière de gestion de protection des populations contre les risques liés à l'eau.</li> </ul>																					
<b>Préalables</b>																						
<b>Risques</b>																						
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Véhicules, matériels informatiques																				
	<i>Ressources humaines</i>	Personnel des ministères impliqués : eau, environnement, santé...																				
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td style="text-align: right;">24 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td style="text-align: right;">188 000 000</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td style="text-align: right;">5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement (investissement)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td style="text-align: right;">11 100 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>233 100 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	24 000 000	Assistance technique nationale	0	Assistance technique internationale	0	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	188 000 000	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	5 000 000	Equipement (investissement)	0	Consommables (fonctionnement)	5 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (5%)	11 100 000	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>233 100 000</b>
Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	24 000 000																					
Assistance technique nationale	0																					
Assistance technique internationale	0																					
Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	188 000 000																					
Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	5 000 000																					
Equipement (investissement)	0																					
Consommables (fonctionnement)	5 000 000																					
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																					
Imprévus (5%)	11 100 000																					
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>233 100 000</b>																					
<b>Charges récurrentes</b>																						
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :																					
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Universités																					
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, et Etat Togolais																					
<b>Planning d'exécution</b>	2 ans																					
<b>Relations avec autres actions</b>																						
<b>Indicateurs de performance</b>	Cartes de délimitation des zones à risques																					
<b>Observations</b>	Financement à rechercher																					

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action n° D 8-3</b> <b>Domaine d'action n°8 : Risques liés à l'eau</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base	
<b>Objectif</b>	Améliorer la santé de la population en intégrant dans les différentes phases des projets d'AEP, le volet hygiène et assainissement afin d'obtenir un meilleur impact en termes d'amélioration globale du service de l'eau et d'assainissement	
<b>Justification</b>	<p>La situation de l'hygiène et l'assainissement se caractérisent par la persistance des maladies liées à la consommation d'eaux malsaines, aux mauvaises conditions d'assainissement et à des pratiques inadéquates d'hygiène. La persistance de ces maladies est due:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des déficiences dans l'approvisionnement en eau potable;</li> <li>- au fait que les déchets humains, notamment les excréta, les ordures ménagères et les eaux usées provenant des toilettes et des cuisines, ne sont pas gérés de manière adéquate;</li> </ul> <p>au faible niveau de connaissances des populations, surtout en milieu rural, sur les liens existant entre les maladies et les déjections fécales, les déchets solides et domestiques et les eaux usées.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	Lla population est sensibilisée, informée et éduquée sur l'hygiène et l'assainissement de base	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le volet hygiène/assainissement dans les projets d'AEP ;</li> <li>- Sensibiliser, informer et éduquer la population sur l'hygiène et l'assainissement de base et les relations entre eau et santé ;</li> <li>- Promouvoir la construction des latrines et autres ouvrages d'assainissement de base en milieux rural et semi-urbain selon les normes.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>	Adoption de la PNHAT	
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Documentation, moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Techniciens d'assainissement des ministères en charge de l'eau et de la santé
<b>Estimation du budget</b>	Functionnaires et agents de l'Etat, personnel national	90 000 000
	Assistance technique nationale	7 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	100 000 000
	Equipement (investissement)	62 500 000
	Consommables (fonctionnement)	15 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	13 725 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>288 225 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	60 000 000 FCFA par an	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère de la Santé Partenaires : Ministère en charge de l'eau	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Population rurale et urbaine	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	

<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de sensibilisation</li> <li>- Nombre d'ouvrages d'assainissement de base réalisés (latrines construites, lave-puisards, lave-mains, etc.)</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N° D8-4</b>		<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer les capacités des structures de contrôle de la qualité des eaux
<b>Domaine d'action n°8 :</b> Risques liés à l'eau		
<b>Objectif</b>	Permettre aux structures chargées du contrôle de la qualité des eaux d'accomplir pleinement et efficacement leur mission.	
<b>Justification</b>	Le laboratoire de l'Institut National d'Hygiène, organe chargé du contrôle de la qualité des eaux au Togo, connaît depuis ces dernières décennies des difficultés ayant pour conséquences la diminution de sa capacité à remplir efficacement sa mission et d'anticiper de façon rationnelle sur la survenue des maladies hydriques d'origine microbiologique ou chimique. La présente action permettra de doter ce laboratoire des moyens nécessaires pour assurer en permanence le contrôle contradictoire des eaux de boisson et des eaux usées.	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : les besoins en renforcement de capacités du laboratoire de l'Institut National d'Hygiène sont connus ;</li> <li>➤ B : le laboratoire dispose de matériels nécessaires et modernes pour réaliser toutes les analyses liées à l'eau ;</li> <li>➤ C : un mécanisme d'approvisionnement du laboratoire en consommables est défini ;</li> <li>➤ D : le laboratoire dispose suffisamment de personnel qualifié ;</li> <li>➤ E : un laboratoire secondaire est créé et équipé à l'intérieur du pays.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un audit de la capacité du laboratoire de l'Institut National d'Hygiène et définir les besoins de renforcement de ses capacités et un mécanisme d'approvisionnement du laboratoire en consommables ;</li> <li>- Construire et équiper un laboratoire secondaire à l'intérieur du Togo ;</li> <li>- Acquérir et installer le matériel ;</li> <li>- Définir un mécanisme d'approvisionnement du laboratoire en consommables ;</li> <li>- Recruter le personnel qualifié nécessaire.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration
	<i>Ressources humaines</i>	Un consultant et Personnel des Ministères santé, eau
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	1 000 000
	Assistance technique nationale	5 000 000
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	42 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	10 000 000
	Equiperment (investissement)	150 000 000
	Consommables (fonctionnement)	10 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	10 900 000
	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>228 900 000</b>
<b>Charges récurrentes</b>	7 000 000 FCFA par an pour l'entretien des équipements et bâtiments, l'achat des consommables	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère de la santé Partenaires : Ministère en charge de l'eau, Universités et autres ministères impliqués	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, Etat Togolais et service utilisateurs des données	
<b>Planning d'exécution</b>	1 an	
<b>Relations avec autres actions</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'audit</li> <li>- Matériels installés</li> <li>- Laboratoire construit</li> <li>- Nombre de personnes recrutées et formées</li> </ul>	

<b>Observations</b>	Financement à rechercher
---------------------	--------------------------

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>		
<b>Action N° D8-5</b> <b>Domaine d'action N°8 : Risques liés à l'eau</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Contribuer à la lutte contre le paludisme et autres maladies liées à l'eau	
<b>Objectif</b>	Réduire la prolifération des moustiques vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune et de la filariose lymphatique	
<b>Justification</b>	Le Togo est situé dans la zone tropicale où les facteurs environnementaux et climatiques sont propices à la prolifération des moustiques. Le paludisme constitue l'une des principales causes de morbidité et de mortalité, surtout chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. L'un des moyens de prévention vulgarisé est l'utilisation de la moustiquaire imprégnée qui, malgré tout, n'empêche guère la transmission du paludisme qui continue à faire des ravages au sein de la population. Il est donc indispensable d'utiliser d'autres moyens de lutte contre la prolifération des moustiques afin de réduire le cycle de transmission du vecteur et limiter ainsi le taux de prévalence du paludisme. Dans la méthode MERQURE le paludisme vient en 1 <sup>er</sup> .	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ A : l'hygiène individuelle et collective est pratiquée par les populations ;</li> <li>➢ B : Les décideurs et des partenaires techniques et financiers ont compris la nécessité d'investir dans la réalisation des infrastructures d'assainissement ;</li> <li>➢ C : les infrastructures d'assainissement réalisées sont opérationnelles et bien entretenues ;</li> <li>➢ D : des actions de lutte anti vectorielle, destruction ou traitement des gîtes larvaires et les pulvérisations intra-domicile sont mises en œuvre.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, éduquer et communiquer sur les moyens de lutte contre la prolifération du vecteur du germe de paludisme ;</li> <li>- Faire le plaidoyer auprès des décideurs et des partenaires techniques et financiers pour mettre à la disposition des services étatiques des ressources conséquentes pour la réalisation des infrastructures et des projets d'assainissement ;</li> <li>- Mener des actions auprès des services compétents pour l'entretien des infrastructures d'assainissement ;</li> <li>- Mener des actions de luttes anti-vectorielles, destruction ou le traitement des gîtes larvaires et pulvérisation intra-domicile.</li> </ul>	
<b>Préalables</b>		
<b>Risques</b>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens de transport (motos et voitures) Equipements d'études (appareils photo, kits, pesticides, pulvérisateurs, etc.) Examens bactériologiques et parasitologiques ;
	<i>Ressources humaines</i>	Techniciens d'assainissement, sociologues
<b>Estimation du budget</b>	Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	15 750 000
	Assistance technique nationale	0
	Assistance technique internationale	0
	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	20 000 000
	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	25 000 000
	Equipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	3 500 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
	Imprévus (5%)	3 212 500
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>67 462 500</b>	
<b>Charges récurrentes</b>	20 000 000 FCFA par an pour continuer la pulvérisation des gîtes larvaires	
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes : Etat Togolais	
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'hygiène et de la santé publique Partenaires : Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, cCommunes, Programme National de Lutte contre le paludisme (PNLP), SNIEC	
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés et Etat Togolais	
<b>Planning d'exécution</b>	3 ans	
<b>Relations avec autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les communautés et les usagers sur les risques liés aux pollutions des ressources en eau (Action N°D8-1)</li> <li>- Renforcer la protection des communautés et des usagers contre les risques liés à l'eau (Action N°D8-2)</li> <li>- Promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base (Action N°D8-3)</li> </ul>	

	- Renforcer la coordination de la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau (Action N°D8-6)
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activités</li> <li>- Procès verbaux de réunions</li> <li>- Nombre de sites pulvérisés</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher

<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU TOGO – Fiche d'action</b>																						
<b>Action N° D8-6</b> <b>Domaine d'action N°8 : Risques</b> liés à l'eau	<b>Intitulé de l'action :</b> Renforcer la coordination de la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau																					
<b>Objectif</b>	Améliorer la collaboration entre les différents intervenants dans la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau et harmoniser les actions pour les rendre plus efficaces.																					
<b>Justification</b>	Pour la prévention des risques et nuisances liés à l'eau, le Togo, après avoir adhéré au cadre d'action de HYOGO 2005-2015 de la communauté internationale, a mis en place en 2006 un point focal technique. Dans ce cadre, le Togo a élaboré une stratégie nationale de prévention et de réduction des risques, des catastrophes naturelles qui restent à valider selon la résolution A/54/219 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il est également prévu un organe national de coordination ou plateforme nationale de la mise en œuvre du cadre d'action de HYOGO pour la réduction des risques de catastrophes.																					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A : un consensus est obtenu sur la nécessité de créer une coordination entre les différents acteurs intervenants dans la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau ;</li> <li>➤ B : un organe national de coordination opérationnel est mis en place ;</li> <li>➤ C : la stratégie élaborée est validée ;</li> <li>➤ D : une planification stratégique et opérationnelle est adoptée.</li> </ul>																					
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider le document de stratégie élaboré ;</li> <li>- Faire adopter le document de stratégie validé ;</li> <li>- Planifier les actions suivant les priorités et les urgences ;</li> <li>- Organiser des concertations entre les différents acteurs intervenants dans la lutte contre les risques et nuisances liés à l'eau, sur le bien-fondé d'une coordination ;</li> <li>- Créer un cadre de coordination national ;</li> <li>- Identifier les services techniques devant faire partie de l'organe national de coordination de la mise en œuvre du cadre d'action de HYOGO ;</li> <li>- Mettre en place et rendre opérationnel l'organe national de coordination prévu.</li> </ul>																					
<b>Préalables</b>																						
<b>Risques</b>																						
<b>Moyens d'exécution</b>	<i>Logist., techn., scientif.</i>	Moyens courants de l'administration																				
	<i>Ressources humaines</i>	Le personnel de l'administration																				
<b>Estimation du budget</b>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national</td> <td>18 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.</td> <td>250 000 000</td> </tr> <tr> <td>Equipement (investissement)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Consommables (fonctionnement)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (5%)</td> <td>13 400 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL (en francs CFA)</b></td> <td><b>281 400 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	18 000 000	Assistance technique nationale	0	Assistance technique internationale	0	Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0	Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	250 000 000	Equipement (investissement)	0	Consommables (fonctionnement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (5%)	13 400 000	<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>281 400 000</b>
Fonctionnaires et agents de l'Etat, personnel national	18 000 000																					
Assistance technique nationale	0																					
Assistance technique internationale	0																					
Sous-traitance (conventions, marchés, etc.)	0																					
Formation, ateliers, réunions, information, sensibilisation, etc.	250 000 000																					
Equipement (investissement)	0																					
Consommables (fonctionnement)	0																					
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																					
Imprévus (5%)	13 400 000																					
<b>TOTAL (en francs CFA)</b>	<b>281 400 000</b>																					
<b>Charges récurrentes</b>																						
<b>Sources de financement</b>	De l'action : Etat Togolais/ Partenaires Techniques et Financiers Des charges récurrentes :																					
<b>Chargés de l'exécution</b>	Responsable : Ministère en charge de l'Eau Partenaires : Ministère de la Santé, Ministère de l'Environnement, Ministère des Travaux Publics et des Transports, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Universités																					
<b>Bénéficiaire de l'action</b>	Communautés, et Etat Togolais																					
<b>Planning d'exécution</b>	1 an																					

<b>Relations avec autres actions</b>	
<b>Indicateurs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réunions</li> <li>- Document descriptif du mécanisme de coordination</li> <li>- Arrêté interministériel portant création, organisation, composition et fonctionnement du cadre de coordination</li> </ul>
<b>Observations</b>	Financement à rechercher